



## Cemil Çiçek, Président du Parlement turc à l' (UPCI)

# La diversité, source de richesse de la solidarité islamique

### La Troïka de l'UPCI demande la poursuite des poursuites des criminels israéliens

La première réunion de la Troïka de l'UPCI demande la poursuite des responsables des crimes de guerre israéliens, des crimes contre l'humanité et du génocide devant la Justice internationale. La Troïka a tenu sa réunion à Téhéran, République Islamique d'Iran, le 22 Juillet 2014, en réponse à l'aimable invitation formulée par S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique d'Iran. La réunion a également demandé d'obliger l'entité sioniste à indemniser et à compenser les dommages matériels causés aux victimes et à ceux qui ont souffert de l'agression israélienne contre Gaza.

Voir p.10

### INDEX

Page.2	Interview avec le Présidents du Parlement turc
Page.5	10ème Conférence de l'UPCI
Page.8	Parlement de l'Irak
Page.10	première Réunion de la Troïka Présidentielle
Page.12	Parlement du Bangladesh
Page.14	32e Réunion du Comité Exécutif
Page.16	Parlement gabonais
Page.17	4e Réunion du Comité de la Palestine
Page.18	Réunion Extraordinaire du Comité de la Palestine
Page.20	Réunion en marge de l'UIP, Nouvelles des Parlements
Page.21	Activités du Secrétaire Général



**Ankara: (UPCI):** S.E.M. Cemil Çiçek, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, a plaidé en faveur du renforcement des bases de la solidarité islamique pour traiter les questions communes et d'y trouver des solutions communes. Dans son interview avec l'«UPCI», Son Excellence a souligné que la divergence des vues des composants du monde musulman ne doit pas être considérée comme un obstacle à la solidarité islamique, mais comme source de richesse à la camaraderie musulmane et comme force des Musulmans.

M. Çiçek a exprimé que la présence de 1.6 milliards de Musulmans en 57 pays, majoritairement musulmans, répartis en cinq continents engendre des particularités économiques et culturelles et des priorités propres à chacun d'eux.

D'autre part, Son Excellence a exprimé sa perception des fondements sur lesquels la solidarité islamique doit être échauffée. Il a ajouté que cette solidarité doit aller de pair avec l'interaction recrudescente entre les Etats islamiques, laissant la porte ouverte au dialogue, en éliminant les préjugés, renforçant et prêchant la compréhension entre les Musulmans au tour de l'unité et de la solidarité, soulignant la conception de la justice et l'égalité lors des discussions sur les problèmes et trouver des solutions en adoptant un esprit ouvert.

Son Excellence a également souligné que l'institutionnalisation des relations bilatérales et multilatérales, et l'établissement de plus de mécanismes efficaces, contribueront ensemble à surmonter les obstacles à cet égard.

Dans la même interview, Son Excellence a abordé le rôle de la diplomatie parlementaire pour façonner un nouvel ordre mondial, ajoutant que cette diplomatie constitue l'un des objectifs pour réaliser la connaissance et le rapprochement des peuples par tout dans le monde. Il a ajouté qu'il nous fournit également les opportunités à connaître l'autrui et à partager nos expériences, nos réussites et nos objectifs.

Voir p.2

### Editorial



#### Cher lecteur,

L'action parlementaire islamique commune s'achemine vers des étapes stables en ce qui concerne la réalisation des objectifs sublimes stipulés dans le Statut de l'UPCI.

De telles étapes ont placé notre Union au deuxième rang après l'Union Interparlementaire (UIP), au regard du nombre des membres (54) et, au regard des groupes géographiques (l'Afrique, l'Arabe et l'Asie ainsi que l'Europe et l'Amérique du Sud), et de par ses Observateurs (23 Unions, Organisations et organes).

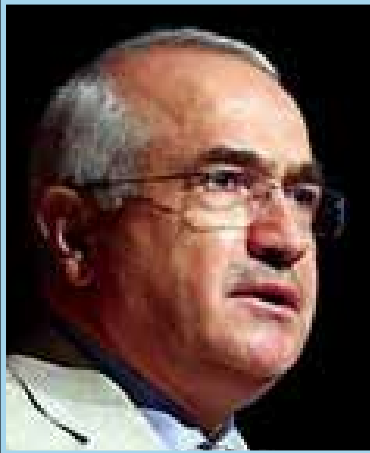
Après l'adhésion des Maldives, des Comores et du Nigéria, des efforts sont en cours pour inciter les Parlements des autres pays musulmans à se joindre à l'UPCI tels que la Bosnie et Herzégovine, la Brunei Darussalam, le Kosovo et l'Ouzbékistan.

Dans le souci d'assurer un champ d'action plus vaste, l'UPCI a demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies l'adhésion de notre Union à l'ONU en qualité d'observateur. Les pays des Parlements membres de l'UPCI devront déployer leurs efforts à cet effet.

Les réunions de l'UPCI ne se limitent pas aux organes réguliers conventionnels de l'UPCI. Nous avons de même organisé des réunions considérables comme la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes. Nous aspirons également d'impliquer la jeunesse de notre Oumma Islamique.

Enfin et surtout, survient la réunion des Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UPCI. Nous souhaitons que cette réunion aboutisse à la création de l'Association des Secrétaires Généraux de l'UPCI. Le nouvel organe se tiendrait régulièrement et doit s'occuper de deux responsabilités principales à savoir la coopération et la coordination entre les membres de l'UPCI.

Certes, nos membres possèdent des expériences considérables en terme de: législation, contrôle et action pour consolider la pratique démocratique, la bonne gouvernance, le renforcement des contacts avec des institutions similaires dans le monde en vue de s'engager dans le dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures afin de créer une meilleure communauté humaine pour les nations. ❖



## Président du Parlement Solutions communes à n

Son Excellence M. Cemil Çiçek, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et Président de la 10e Conférence de l'UPCI, a abordé plusieurs questions cruciales concernant les musulmans dans tous les domaines dont les plus importantes sont les défis considérables auxquels fait face le monde musulman et la manière de les affronter ; la solidarité entre les Musulmans, les obstacles sur son chemin et les manières de les surmonter ; la diplomatie parlementaire et son rôle et, créer un nouvel ordre mondial ; le dialogue entre les cultures et religions: les bases et conditions. Les idées de Son Excellence et ses perceptions sur ces questions ont été abordées dans son interview:

**UPCI: Comment évaluez-vous l'expérience de l'UPCI dans le domaine de l'action parlementaire islamique commune?**

**M. Çiçek:** Il est très important que les membres des Parlements représentant leurs peuples partout dans le monde se réunissent et échangent leurs vues. Dans ce contexte, j'attache une importance particulière à l'UPCI en tant que plate-forme à travers laquelle les parlementaires des Etats musulmans se rassemblent et partagent la joie de leurs réalisations, ainsi que leurs déceptions.

Si l'Occident domine le système mondial d'aujourd'hui, c'est le résultat de leur vigilance et leur capacité d'action commune. Nous devons également améliorer la capacité d'action et d'effort commun, ainsi que l'art de la prise de décision conjointe de manière à accroître la prospérité des États musulmans, établir la paix et la stabilité dans notre région, faire entendre notre voix plus efficacement dans les fora internationaux et éliminer l'islamophobie et les attitudes et préjugés hostiles envers l'islam et les musulmans. A cet effet, l'UPCI a une importance particulière.

L'UPCI a un potentiel important en ce qui concerne l'établissement de la coopération et de la coordination plus efficace entre nos Parlements pour trouver des solutions communes à nos problèmes communs. Cependant, cela nécessite que l'UPCI ait un fonctionnement plus efficace.

**UPCI: De quelle manière peut-on améliorer le travail de l'UPCI afin de réaliser les objectifs pour lesquels il a été établi?**

**M. Çiçek:** Tout d'abord, nous devrions considérer l'UPCI comme une ombrelle institutionnelle. Nous devrions l'appuyer systématiquement. L'institutionnalisation devrait être la question principale, à cet égard. La fonction de l'UPCI ne doit pas se limiter seulement aux discours prononcés

lors des Conférences. Les bonnes pratiques doivent être examinées pour l'institutionnalisation et si nécessaire, des études conjointes doivent être menées en coopération avec d'autres Assemblées parlementaires et des organisations internationales.

Quand on examine les résolutions adoptées par l'UPCI, nous constatons que les mêmes résolutions sont adoptées encore et encore chaque année. Cependant, les structures politiques, économiques et sociales globales ne tolèrent pas la notion de «répétition». Nous sommes à une époque où vous devez continuer à courir pour maintenir votre position. En ce sens, il est nécessaire de suivre un programme plus dynamique. L'adoption d'une résolution ne signifie pas grand-chose en soi; En revanche, il est essentiel de mettre en œuvre les résolutions et suivre leur mise en œuvre. À cette fin, l'UPCI devrait être renforcée par rapport à l'institutionnalisation et, le cas échéant, soutenue par des mécanismes efficaces. Je crois que les réunions avec les programmes dynamiques et avec moins de points dans son agenda, seront plus fructueuses. Quant à la mise en œuvre des résolutions adoptées, des mécanismes de suivi et de présentation des rapports de suivis peuvent être prescrits. Pour les mettre en œuvre, de nouveaux mécanismes peuvent être mis en place en coordination avec l'OCI. En outre, comme les Etats membres, nous devrions partager les connaissances et les bonnes pratiques. Nous pouvons mettre un pas en avant en établissant un «Centre d'information conjoint» à cette fin.

**UPCI: À votre avis, quels sont les défis les plus remarquables auxquels le monde islamique d'aujourd'hui fait face? Comment est-il possible de relever ces défis?**

**M. Çiçek:** Nous sommes tous conscients des problèmes radicaux enracinés dans l'histoire et des nouvelles menaces contre le monde islamique. Cependant, je pense que nous devrions adopter une approche plus autocritique et plus profonde pour comprendre l'émergence des problèmes ou l'impasse dans leurs résolutions.

Il est certain que l'un des plus grands défis auquel est confronté le monde islamique se réside dans les différends politiques. Dans ce contexte, le danger recrudescant de la violence sectaire causée par l'inaction continue, requiert une grande importance. Ces conflits font obstacle à la solidarité et conduisent à l'association de l'Islam à la terreur et à la violence. Face à la présentation de l'Islam sous une forme négative, les individus et les hommes



## ent ture à l' «UPCI»: nos problèmes communs

politiques auront une responsabilité cruciale à assumer. Comprendre et adopter pleinement les valeurs islamiques et les transformer «de mot en acte», est aussi un élément important de cette responsabilité. En outre, il est nécessaire de s'engager dans un effort conjoint avec concordance et consultation et insister sur ces efforts.

Un autre défi à relever réside dans le sous-développement et la sous-performance disproportionnée avec la population musulmane qui constitue le tiers de la population mondiale. Ce sous-développement est en contradiction avec les réalisations du monde islamique qui possède un fort héritage de son passé. Je tiens à souligner l'importance de suivre les développements économiques avec un esprit ouvert et établir des systèmes économiques justes et efficaces à la lumière de ces évolutions pour surmonter ce problème. Il est également essentiel de concevoir des politiques économiques en prenant en compte de la situation de chaque pays et les bases de développements économiques mondiaux, d'échanger des expériences dans le monde islamique et d'établir des liens surtout des liens économiques plus forts pour faire face au sous-développement.

Les inégalités sociales sont aussi des défis contre la justice et de la prospérité qui doivent être surmontées. Je tiens à rappeler que les éléments comme la race, le sexe et les sectes sont les sources de richesse et non pas de l'inégalité. De même, la distribution injuste des revenus et l'inégalité du statut social provenant de la distribution inégale de ces revenus provoquent le mécontentement social à moyen terme, ce qui affectera la performance dans tous les domaines d'une manière néfaste. Nous observons que les inégalités sociales ne se limitent pas à certains pays uniquement, il en existe aussi au sein du monde islamique. Dans ce contexte, je tiens à exprimer que ni la répartition injuste des revenus, ni la violence domestique n'ont de place dans l'Islam. Pour résoudre ces inégalités, il est nécessaire d'accroître la sensibilisation par l'éducation et de réexaminer les politiques sociales et économiques en accordant une importance particulière à la justice dans l'Islam.

**UPCI:** La solidarité islamique est toujours confrontée à certains obstacles, à votre avis, quels sont les obstacles les plus importants et comment peuvent-ils être surmontés? Quelles sont les étapes nécessaires pour fonder la solidarité islamique sur des bases appropriées et fermes?

**M. Çiçek:** Il existe 1,6 milliards musulmans et 57 pays avec une population

majoritairement musulmane sur les cinq continents. Chacun de ces pays a ses propres caractéristiques culturelles et économiques et, des priorités spécifiques. Par conséquent, il est normal d'avoir des opinions divergentes sur certaines questions. Toutefois, la diversité et la divergence ne doivent pas entraver la solidarité dans nos combats contre les problèmes communs. Ici, le renforcement de l'interaction entre les pays, en gardant ouverte la porte au dialogue, laissant les préjugés de côté, la redynamisation de la compréhension de l'unité et de la solidarité, et garder à l'esprit la vision de la justice et de l'égalité dans les discussions et la résolution des problèmes, devraient constituer l'essence de l'approche à adopter contre les défis qui font entrave à notre solidarité. D'autre part, l'institutionnalisation des relations bilatérales et multilatérales entre les Etats et la discussion sur les mécanismes plus efficaces contribueront également à surmonter les défis.

**UPIC:** Comment percevez-vous le rôle que peut jouer la diplomatie parlementaire dans la création d'un nouvel ordre mondial, plus juste et bénéfique à tous les peuples du Monde?

**M. Çiçek:** La compréhension et la convergence des peuples peuvent être actualisées de nombreuses façons. La diplomatie parlementaire en est l'un de ces moyens et offre l'occasion de connaître l'autrui et de partager nos joies, nos peines et nos objectifs. À cet égard, l'importance et l'influence de la diplomatie parlementaire s'accroissent de jour en jour. L'amélioration des actions menées au niveau des Assemblées parlementaires, des groupes d'amitié interparlementaires entre les Parlements et les comités spécialisés permanents, est d'une importance vitale. L'interaction ne doit pas être confinée à une simple connaissance, mais il devrait contribuer à la discussion et à la résolution des questions. En ce sens, les Parlements peuvent jouer un rôle dans l'augmentation de la compréhension mutuelle par la diplomatie parlementaire et influencer en revanche positivement par cette compréhension mutuelle.

Le processus de la conception des relations internationales a été mené par plusieurs acteurs, y compris par les hommes d'affaires et les personnalités, les ONG et les parlementaires. Tout comme dans de nombreux autres domaines, les structures d'acteurs multiples ont remplacé celles centralisées, les acteurs simples et les structures rigides. A ce stade, la diplomatie parlementaire, qui permet aux parlementaires de discuter des questions qui ne sont pas abordées par la diplomatie classique, offre des possibilités à cet égard.



Président de la Grande  
Assemblée Nationale de Turquie

## Cemil Çiçek

- S.E.M. Cemil Çiçek est né à Yozgat en 1946.
- Il est diplômé de l'Université d'Istanbul, Faculté de droit en 1971.
- Après avoir pratiqué le droit pendant 10 ans, il a été élu maire de Yozgat; puis a été élu Député pour Yozgat (18e législature) et Député pour Ankara (20e 21e, 22e, 23e et 24e législatures de Turquie).
- En plus de ses fonctions dans diverses commissions de la Grande Assemblée nationale de Turquie, il a été membre du Comité de réconciliation, du Comité de la Constitution, et membre du Groupe Turc de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCEPA).
- Il a servi comme ministre d'État - pour une courte durée - comme Ministre de la Santé dans le gouvernement formé par M. Turgut Özal (1983-1989). Il a également occupé le poste de Ministre d'État dans les gouvernements

formés par M. Yıldırım Akbulut (1989-1991) et M. Mesut Yılmaz (1996).

● Après avoir rejoint le Parti pour la justice et le développement, M. Cemil Çiçek a été nommé Ministre de la Justice dans les gouvernements dirigés par M. Abdullah Gül (2002-2003) et M. Recep Tayyip Erdoğan (2003-2007).

● Lors des élections générales tenues le 22 Juin 2007, il a de nouveau été élu député pour Ankara et est devenu Député à la 23e législature de Turquie.

● Il a servi comme Ministre d'État, vice-premier ministre et porte-parole du gouvernement dans le 60ème gouvernement de la Turquie dirigé par M. Recep Tayyip Erdoğan (2007-2011).

Le 4 Juillet 2011, M. Cemil Çiçek a été élu Président de la 25e législature de Turquie. M.

● Çiçek a été réélu en tant que président de Parlement, le 2 Juillet 2013.

● Il est marié et père de trois enfants et a trois petits-enfants. ❖

En outre, les Parlements sont des mécanismes nécessaires pour concilier la volonté du peuple et les politiques, y compris la politique étrangère. Les Parlements peuvent être servis comme mécanisme le plus efficace pour contrôler la politique étrangère considérée comme un domaine à ne pas s'immiscer. Les organisations internationales agissant sur la base des décisions prises par des institutions parlementaires, peuvent contribuer à la formation d'un système global plus démocratique. À un moment où la légitimité des organisations internationales est remise en question, la contribution des organisations parlementaires aidera à combler le déficit de cette légitimité.

**UPCI:** Le dialogue entre les cultures et les religions semble être très pertinent pour la société humaine contemporaine. De quelle façon jugez-vous que les bases et les conditions d'un tel dialogue soient-elles efficaces et fructueuses?

**M. Çiçek:** Les communautés ont été de plus en plus dépendantes les unes des autres dans le monde globalisé. Il importe de former une volonté commune pour transformer cette interdépendance à une camaraderie globale. À cette fin, il est essentiel de combattre les préjugés, les idées erronées et les polarisations.

Les peuples appartenant à des différents groupes religieux sont malheureusement dans un affrontement. Cependant, ce n'est pas un affrontement dont tout le monde approuve. Les affrontements, la poursuite de ce que les courants radicaux désirent, malgré leur nombre minoritaire, affectent malheureusement la majorité qui est en faveur de la paix et du dialogue. L'islam est devenu surtout une religion qui a été mal perçue en raison de l'image négative qui lui est associée, malgré le fait que c'est une religion qui accumule les valeurs morales suprêmes. Les musulmans ont aussi leur propre responsabilité dans cette perception erronée, cependant, nos efforts peuvent contribuer à l'éradiquer.

Les efforts du monde islamique pour invalider la prédiction auto-réalisatrice du choc des civilisations, devrait avoir certains termes. Tout d'abord, nous devrions laisser de côté nos préjugés dans nos attitudes envers d'autres interlocuteurs et certains événements et nous devons donner la priorité à nos points communs et considérer notre diversité comme une richesse. Dans ce contexte, l'Alliance des civilisations dont l'Initiative a été lancée par la Turquie et l'Espagne est très importante.

En tant que religion universelle, l'islam prêche le sens de l'acceptation des autres cultures aux être humains. Dans ce cadre, un environnement

dépourvu de violence et de conflit permettra d'exprimer les valeurs fondamentales de l'islam et d'afficher un comportement exemplaire pour une vie en conformité avec l'islam. Par conséquent, je crois qu'un tel environnement contribuera à l'amélioration du dialogue entre les cultures et à la prise d'une position commune face aux problèmes communs.

**UPCI:** À votre avis, quel rôle peuvent jouer les Parlements pour inciter leurs gouvernements respectifs à adopter des politiques économiques appropriées selon les dernières réalisations scientifiques et les conditions locales? Surtout des Parlements ayant des relations profondes avec les peuples et qui sont mieux avisés des conditions locales.

**M. Çiçek:** Comme nous le savons tous, les économies nationales sont récemment affectées par une structure économique globale plus dynamique et une évolution rapide des développements technologiques. Les conditions locales gardent leurs importances dans les politiques économiques.

Les Parlementaires, grâce à leurs contacts avec le peuple, peuvent identifier la structure économique, les besoins et les problèmes de leur circonscription et générer des solutions efficaces et réalisables. Dans ce contexte, les parlementaires en tant que représentants investis

d'une connaissance approfondie des conditions locales sont des acteurs qui peuvent informer et influencer leurs gouvernements sur les questions qui devraient être prises en compte lors de la rédaction des politiques économiques.

En tant que parlementaires, il est de notre devoir devant les citoyens de suivre l'évolution mondiale, d'informer nos gouvernements lors de la rédaction des politiques économiques en prenant en compte ces évolutions et à les conjuguer aux conditions et aux besoins nationaux et contribuer à la formation de ces politiques. En outre, il incombe à nos parlementaires d'examiner les politiques économiques dans le cadre de la responsabilisation des politiques financières par le biais du taxe.

D'autre part, je tiens à exprimer que la confiance politique est une des conditions préalables à la croissance économique. Peu importe le type de marché adopté, l'établissement de la confiance politique, rejet de la corruption et, la transformation de la croissance économique au développement par des politiques appropriées, sont les responsabilités des politiciens et des parlementaires qui sont les représentants du peuple pour surveiller le respect de ces responsabilités. ❖

- Ensemble vers un ordre global plus juste et démocratique
- La diplomatie parlementaire concrétise la volonté du peuple
- Agir pour éviter de relier l'islam au terrorisme et à la violence
- L'UPCI, un forum de taille pour l'action Islamique commune

Lors de la 10e Session de  
la Conférence de l'UPCI:

# Discuter des questions Islamiques importantes



Lors de sa 32e Réunion, tenue à Rabat, Royaume du Maroc, le Comité Exécutif de l'UPCI a mis à jour le Projet d'Ordre du Jour des Comité Spécialisés Permanents suivants: le 3ème Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures; le 3ème Comité des Affaires culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions; le 3ème Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et des Affaires de Famille; le 3ème Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement. Le Comité Exécutif a également mis à jour le Projets d'ordre du Jour de la 17ème Session du Comité Général et celle de la 10e Conférence de l'UPCI. Il a de même élaboré le Projet d'Ordre du Jour de la 4ème Réunion de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes. Les thèmes sont comme suitent:

## Projet d'Ordre du Jour du Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures:

- Etudier le suivi et la mise en œuvre des Résolutions et Recommandations adoptées

par le Comité.

- Al-Qods, la cause palestinienne et les territoires occupés en Syrie et au Liban.
- Lutte contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies, et réaffirmer le droit légitime des peuples à résister à l'occupation et à l'agression étrangère.
- Rejet de toutes les formes de sanctions imposées à tout pays musulman.
- Droits inaliénables, égaux et équitables de toutes les nations au libre accès aux technologies modernes et à leur utilisation à des fins pacifiques.
- Création d'une zone totalement exempte de tout armement de destruction massive dans tout le Moyen Orient et notamment les armes nucléaires et ce sans exception aucune.
- Suivre les développements positifs au Soudan et soutenir les efforts de la consolidation de la paix, le dialogue national et la démocratie.
- Situation en Somalie.
- Examen de la situation au Mali et dans les Etats voisins.

- Situation à Chypre.
- La minorité turque musulmane de Thrace occidentale et de la population musulmane du Dodécanèse.
- Solidarité avec les Minorités Musulmanes dans le monde entier (Jammu et Cachemire, Myanmar et Sud des Philippines).
- Examen de l'occupation par l'Arménie de la Région montagneuse du Karabakh en Azerbaïdjan.
- Facilitation du visa entre les pays islamiques.

## Projet d'Ordre du Jour des Affaires Economiques et de l'Environnement

Etudier le suivi et l'application des Résolutions et Recommandations adoptées par le Comité.

### AFFAIRES ECONOMIQUES

- Encouragement et renforcement de l'Echange commercial, et réduire les barrières douanières entre les Etats membres de l'OCI.
- Faire face aux sanctions économiques unilatérales et multilatérales affectant les peuples des Etats ciblés.
- Coopération parlementaire internationale à surmonter les catastrophes naturelles, en particulier dans le contexte des secours humanitaires.
- Dynamisation et renforcement des activités des institutions économique opérant dans le domaine du développement dans le monde islamique.

### ENVIRONNEMENT

- Questions environnementales et les exigences du développement durable.
- Lutter contre les effets de la désertification, spécialement dans les Etats du Sahel africain.
- Coopération dans le domaine de la préservation des ressources hydriques dans les Etats Membres.
- Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique.
- Assèchement du lac du Tchad.
- Traiter les dettes extérieures des Etats islamiques.
- Coopération entre les Parlements Membres de l'UPCI en science et technologie.

## Projet d'Ordre du Jour des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille

Etudier le suivi et l'application des Résolutions et Recommandations adoptées par le Comité.

### Droits de l'Homme

- Coordination dans les fora internationales et régionales sur les droits de l'Homme entre les Parlements membres de l'UPCI.

### Affaires de la Femme

- Renforcement du rôle de la Femme dans tous les domaines du développement dans les Etats Membres de l'UPCI, ainsi que leur participation aux postes de prise de décision.

- Prévenir l'exploitation des femmes dans la publicité commerciale.
- Participation des femmes aux délégations des conférences de l'UPCI.

#### **Famille**

- Renforcement du statut des jeunes dans le monde islamique.
- Défense et protection des enfants dans le monde islamique.
- Rôle des Parlements Islamiques dans la promotion de la Santé de Base parmi les Etats Membres de l'UPCI.
- Problèmes de garde des enfants au sein des familles migrantes musulmanes en Europe.

#### **Projet d'Ordre du Jour des Affaires Culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.**

Etudier le suivi et l'application des Résolutions et Recommandations adoptées par le Comité.

#### **AFFAIRES CULTURELLES ET JURIDIQUES**

- Suivi de la protection du patrimoine culturel, des institutions religieuses et des biens en waqf dans les pays non-musulmans.
- Encouragement de l'enseignement de la langue arabe aux élèves des Etats islamiques non-arabophones.
- Protection de la Mosquée d'Al Aqsa et des sites et monuments islamiques et chrétiens en Palestine contre les menaces israéliennes.
- Protection des sanctuaires dans les Etats Musulmans.
- Evaluation des efforts déployés par le Secrétariat Général de l'UPCI pour l'adhésion de l'UPCI aux Nations Unies en tant qu'Observateur.
- Elaboration d'un cadre juridique pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles, ainsi que la prise de soin de leurs droits, en particuliers ceux des femmes.
- Apporter de l'aide humanitaire aux Etats membres abritant des réfugiés des pays voisins.



#### **DIALOGUE DES CIVILISATIONS ET DES RELIGIONS**

- Promotion du dialogue entre les civilisations en mettant l'accent sur la réaction aux campagnes occidentales contre les valeurs islamiques.
- Promotion de l'initiative de l'Alliance des Civilisations.
- Suivi des efforts des Parlements et gouvernements islamiques pour assurer la mise en œuvre rapide de la résolution des Nations Unies soutenue par l'OCI sur "la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence contre les personnes, sur la base de leur religion ou de leurs croyances".
- Soutien aux efforts déployés pour l'établissement d'un dialogue durable entre les Parlements Islamiques et occidentaux.

#### **Projet d'Ordre du Jour de la 17ème Session du Comité Général**

- Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme de Travail de la 17e Session du Comité Général de l'UPCI.
- Rapport du Secrétaire Général de l'UPCI.
- Election des deux Vice-présidents des groupes africain et arabe ainsi que du Rapporteur.



- Examen et Adoption des Rapports des 32e et 33e sessions du Comité Exécutif et leurs annexes.

#### **AFFAIRES FINANCIERES**

- Adoption des documents financiers suivants de l'UPCI:
  - Situations financières et situation des contributions reçues durant la période du 1er janvier au 23 décembre 2014.
  - Adoption des documents financiers suivants de l'UPCI:
    - o Rapport du Comité de Contrôle Financier (C.C.F.) sur les comptes de clôture de l'exercice financier 2014.
    - o Budget Estimatif pour l'exercice financier 2015.

#### **QUESTIONS ORGANIQUES**

- Formation d'un comité de rédaction ouvert présidé par le Rapporteur de la Conférence et la participation des Rapporteurs des quatre Comités Spécialisés Permanents en vue d'élaborer le Communiqué Final de la Conférence.
- Demande d'adhésion à l'UPCI formulée par Chambre des Représentants de la République fédérale du Nigeria. (la République fédérale du Nigeria est membre de l'OCI depuis 1986, recommandée par le Comité Exécutif de l'UPCI)
- Mise à jour du Projet d'Ordre du Jour de la 10ème Session de la Conférence de l'UPCI.
- Adoption du Rapport Final de la 17ème Session du Comité Général de l'UPCI.
- Questions diverses.

#### **Projet d'Ordre du Jour de la 10ème Session de la Conférence**

- Election des Membres du Bureau comme suit:
  - Vice-président (groupe africain)
  - Vice-président (groupe arabe)
  - Rapporteur.
- Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme de Travail de la 10ème Session de la Conférence.
- Rapport du Secrétaire Général de l'UPCI.
- Ratification de la demande d'adhésion à l'UPCI formulée par Chambre des Représentants de la République fédérale du Nigeria. (la République fédérale du Nigeria est membre de l'OCI depuis 1986).
- Discours des Chefs des Délégations.
- Ratification du Memorandum d'Entente sur la Coopération OCI-UPCI.
- Adoption du Rapport de la 17ème Session du Comité Général de l'UPCI.

#### **COMITES SPECIALISES PERMANENTS**

- Examen des Rapports et des Projets de Résolutions présentés par les Rapporteurs des Comités suivants:
  - Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.



- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.

- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.

- Comité des Affaires culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.

#### **ORGANES SUBSIDIAIRES:**

● Examen et adoption des Rapports et Résolutions soumis par:

- Les 4e et 5e Comités de la Palestine.

- La 4e Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.

#### **AFFAIRES D'ORGANISATION**

● Nomination des membres du Comité Général de l'UPCI pour 2015.

● Nomination des membres du Comité Exécutif pour l'année 2015.

● Nomination des membres des Comités Spécialisés Permanents suivants pour 2015:

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.

- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.

- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.

- Comité des Affaires culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.

● Date et lieu de la 11e Session de la Conférence de l'UPCI.

● Date et lieu de la 34e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.

#### **Séance de Clôture:**

● Adoption du Rapport Final de la 10ème Session de la Conférence de l'UPCI.

● Adoption de la Déclaration d'Istanbul et du Communiqué Final de la 10ème Session de la Conférence de l'UPCI.

● Questions diverses.

#### **Projet d'Ordre du Jour de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes**

● Election des membres du Bureau comme suit:

- Présidente de la Conférence.

- Vice-présidente du groupe africain.

- Vice-présidente du groupe asiatique.

- Rapporteur.

● Adoption de l'Ordre du jour et du programme de Travail de la Conférence.

● Discours du Secrétaire Général de l'UPCI.

● Rapport du Bureau de la 3e Conférence sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Téhéran de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.

● Date et lieu de la prochaine Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.

● Aptitude des femmes à résoudre les problèmes et les conflits.

● Protection des femmes et des enfants musulmans dans les zones sous occupation et de conflit, en particulier en Palestine et dans les autres pays en proie à des conflits.

● Prévention de la violence contre les femmes et les enfants et, de l'exploitation des femmes dans la publicité commerciale.

● Questions diverses.

#### **Projet d'Ordre du Jour du Comité Exécutif de l'UPCI**

● Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme de travail.

● Rapport du Secrétaire Général de l'UPCI.

● Suivi de la mise en œuvre des Résolutions adoptées par l'UPCI en général.

● Demande d'adhésion à l'UPCI formulée par la Chambre des Représentants de la République Fédérale du Nigeria. (la République Fédérale du Nigeria est membre de l'OCI depuis 1986)

● Recommander la ratification du Mémoire

d'Entente sur la Coopération OCI-UPCI

#### **COMITE SPECIALISES PERMANENTS:**

● Mise à jour des Projets d'Ordre du jour des réunions suivantes:

- 3e Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.

- 3e Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.

- 3e Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.

- 3e Comité des Affaires culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.

#### **ORGANES SUBSIDIAIRES:**

● Mise à jour des Projets d'Ordre du jour des réunions suivantes:

- 5ème Session du Comité de la Palestine;

- 4ème Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.

● Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 17e Session du Comité Général de l'UPCI.

● Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 10ème Session de la Conférence de l'UPCI.

● Adoption du Rapport de la 33e Réunion du Comité Exécutif.

● Questions Diverses.

#### **Projet d'Ordre du Jour du Comité de la Palestine**

● Adoption de l'Ordre du jour et du Programme de travail.

● Discours du Secrétaire général de l'UPCI.

● Examen des derniers développements sur la scène palestinienne.

● Les agressions sionistes contre la Mosquée d'Al-Aqsa et les efforts déployés pour sa protection.

● Date et lieu de la 6ème réunion du Comité de la Palestine.

● Adoption du Rapport du Comité. ❖



## Faits saillants du Conseil des Représentants

# La République d'Iraq

Le Conseil des Représentants de l'Iraq est l'autorité législative et suprême du pays. Il est composé de 328 sièges distribués entre les provinces en fonction du nombre de leurs populations respectives. Huit sièges sont réservés aux minorités.

### Vie démocratique depuis 2003 jusqu'à présent:

Les élections du Conseil des Représentants qui ont donné le jour au gouvernement irakien de transition ont été considérées comme le premier processus électoral pratiqué par le peuple irakien et ce, après le vote qui a eu lieu sur la Constitution irakienne le 15/10 / 2005. Le but de l'élection était de choisir les 275 membres du Parlement irakien qui, à son tour, a élu le gouvernement pour quatre ans. La deuxième élection législative a eu lieu en 2010. Elle a été suivie par une autre élection en 2014.

### Liste des Présidents du Conseil des Représentants:

- Mohamoud Mashadani, 2006-2008
- Iyad Samarrei, 2009-2010
- Mohammad F.Maasoum, 14/6 / 2010- 10/11/2010
- Oussama Nujaifi, 2010-2014

- Salim Jabouri, 2014 jusqu'à maintenant

### Bureau du Parlement:

Président: Dr Salim Jabouri  
 Premier vice-président: Cheikh Dr. Hammam Bagir  
 Vice-président: Aram Sheikh Mohammad  
 Rapporteurs: Niazi Mimaroglu- Imad Youhanna Youhanna Yagho  
 Secrétaire général: Iyad Namik Majid



### Les Comités:

- 1- Comité des relations Extérieures
- 2- Comité de la sécurité et de la défense
- 3- Comité juridique
- 4- Comité du pétrole et de l'énergie
- 5- Comité de la probité
- 6- Comité des finances
- 7- Comité de l'économie et de l'investissement
- 8- Comité de l'éducation

- 9- Comité de la santé et de l'environnement
- 10- Comité des régions et des provinces
- 11- Comité des services et de la construction
- 12 Comité des droits de de l'Homme
- 13- Comité de la culture et de l'information
- 14- Comité des dotations et des Affaires religieuses
- 15- Comité des déportés et des personnes déplacées
- 16- Comité des ressources hydriques et de l'agriculture
- 17- Comité de la conciliation nationale
- 18- Comité des martyrs, victimes et prisonniers politiques
- 19- Comité de la jeunesse et des sports
- 20- Comité de la Femme, de la famille et de l'enfant
- 21- Comité des institutions de la société civile
- 22- Comité des affaires du développement parlementaire et des parlementaires
- 23- Comité des Clans et tribaux
- 24- Comité de l'enseignement supérieur
- 25- Comité du tourisme et des antiquités
- 26- Comité du travail et des affaires sociales



### Conseillers du Parlement

Les Conseillers au Conseil des Représentants occupent un grade supérieur (A), équivalent au sous-secrétaire d'Etat. Ils constituent la plus haute instance consultative à la Chambre.

Les conseillers sont en relation directe avec le Président et exercent leurs travaux selon les directives de la présidence du Parlement, et offrent leurs services à la présidence, aux comités et aux députés. Ils préparent les rapports, études et recherches relatives à la procédure et aux compétences du Parlement, ainsi que toutes autres tâches qui leur sont confiées par les présidences dans les domaines suivants:

- 1- Domaine politique par le Conseiller politique,
- 2- Domaine Juridique par le Conseiller juridique
- 3- Domaine concernant la recherche et le développement par le conseiller en recherche et développement
- 4- Domaine législatif par le conseiller des affaires législatives
- 5- Domaine de la technologie informatique par le conseiller chargé de la science et de la technologie
- 6- Domaine financier par le conseiller financier
- 7- Domaine des relations extérieures par le conseiller en relations extérieures
- 8- Domaine parlementaire par le conseiller juridique et des affaires des parlementaires
- 9- Domaine économique par le conseiller économique

10- Domaine de l'information par le conseiller en information

### Élection législative de 2014

L'élection législative de 2014 était la première élection menée depuis le retrait des américains de l'Irak en 2011 et, troisième élection depuis l'invasion américaine de l'Irak en 2003. Plus de 277 partis et coalitions ont concouru plus de 328 sièges au Parlement.

L'élection a eu lieu le 30/4/2014 couvrant 18 provinces, y compris Anbar. Les villes de Falloujah et Karmah ont été exclues de ces élections. Le taux de vote a dépassé 60%, ce qui signifie que plus de 12 millions d'électeurs y ont pris part.

Les résultats définitifs de l'élection ont été annoncés le 19/5/2014.

### Résultats de l'élection:

- Coalition pour l'état de droit, 95
- Mouvement sadriste, 34
- Coalition citoyenne (Muwatin), 31
- Bloc Muttahidoon, 28
- Parti démocratique du Kurdistan (KDP), 25
- al-Wataniya, 21
- Union patriotique du Kurdistan (PUK), 21
- Autres, 19
- Coalition al-Arabiya, 10
- Gorran, 9
- Groupes représentant des minorités, 8
- Tendance de la réforme nationale, 6
- Fadhila, 6
- Le Diyâlâ est notre identité, 5
- Union islamique du Kurdistan, 4
- Alliance civile démocratique, 3
- Groupe islamique au Kurdistan, 3 ❖



### Président du Conseil des Représentants de l'Iraq

Salim Abdullah

Ahmed Al-Jubouri



**Lieu et date de naissance:** Maghdadia, Province de Diali. Le 08/12/1971

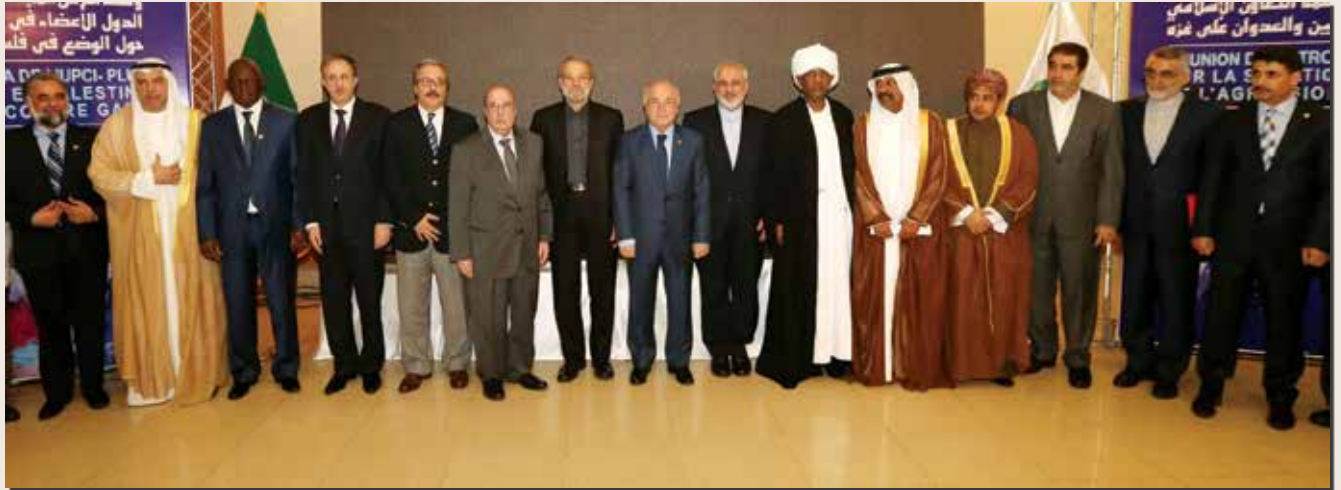
### Diplômes universitaires:

- M.A. en droit et docteur en droit
- Professeur à la Faculté de droit, l'Université Bain Al-Nahrain et l'Université Diali
- Rédacteur en chef du Journal Homurabi pour les études juridiques produites par Société judiciaire irakienne.

### Activité politique et parlementaire:

- Directeur des commissions électorales indépendantes dans la province de Diali
- Membre de la commission pour l'élaboration de la Constitution irakienne et la Commission de révision de la Constitution en 2005.
- Membre du Conseil des Représentants depuis 2005 du Bloc de conciliation, et porte-parole du Bloc. Au Parlement, il était également vice-président de la commission juridique.
- Député au Conseil des Représentants depuis 2010. Il a présidé le Comité parlementaire des droits de l'Homme.
- Membre et secrétaire général adjoint du Parti islamique irakien depuis 2011.
- Il a remporté un siège lors des élections en 2014 sur la liste du "Diyala est notre identité". Occupe le poste de président du Parlement depuis 14/7/2014.

**Position actuelle:** Président du Conseil des Représentants pour le troisième terme. ❖



## Lors de la première Réunion de la Troïka Présidentielle

# Exiger la poursuite des auteurs de crimes de guerre israéliens

En réponse à l'aimable invitation faite par Son Excellence Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique d'Iran, Président de la 9e Conférence de l'UPCI, la première réunion de la Troïka Présidentielle s'est tenue le 22 juillet 2014, à Téhéran, République Islamique d'Iran, en vue de délibérer sur «la situation en Palestine et l'agression contre Gaza» à la suite de l'offensive barbare lancée par les autorités israéliennes, l'armée de l'occupation et les colons se traduisant par des assassinats, génocide, punition collective, destruction des maisons et de l'infrastructure ainsi que les détentions et torture, qui ont abouti au martyre de plusieurs centaines de braves Palestiniens entre enfants, femmes et personnes âgées.

En plus des Délégations représentant: l'Algérie, le Koweït, le Liban, la Malaisie, l'Oman et le Pakistan, ont participé à cette réunion les Présidents des Parlements de: l'Iran, le Mali, la Palestine, le Qatar, le Soudan, la Syrie et la Turquie. La réunion a été inaugurée par un discours exhaustif prononcé par S.E. Dr. Ali Larijani. S.E. le Secrétaire général de l'UPCI, Prof Dr Mahmud Erol KILIÇ a ensuite pris la parole.

- S.E. Dr Al Fatih Izzeddin Al-Mansour, Président de l'Assemblée Nationale du Soudan, membre de la Troïka Présidentielle, a également prononcé son allocution.

- Ensuite S.E.M. Issaka Sidibé, Président de l'Assemblée Nationale du Mali, membre de la Troïka Présidentielle, a pris la parole.

- Les Présidents de Parlements et chefs de délégations ont prononcé des discours et interventions.

- Son Excellence Dr. Mohammad Javad Zarif, le Ministre iranien des Affaires Etrangères a adressé la réunion.

- La réunion a été conclue par l'adoption du Communiqué important suivant:

1. Les circonstances critiques dans lesquelles vit le peuple palestinien sous le joug de l'entité sioniste, incombent à tous les musulmans, leurs Parlements et gouvernements, quelles que soient leurs origines ethniques ou leurs religions, de mettre de côté leurs

différends et s'unir en vue de soutenir la cause palestinienne, principale cause de tous les musulmans, avec tous les moyens et capacités disponibles.

2. L'agression lancée par l'entité sioniste contre la Bande de Gaza est une preuve poignante du génocide qui a abouti au martyre des centaines de citoyens désarmés, entre enfants, femmes et personnes âgées, en donnant des blessés et déplacés parmi des milliers d'entre eux, en plus de la destruction d'un grand nombre de maisons, de lieux de culte, de centre, de services publiques et, perte des équipements indispensables aux habitants comme les provisions en nourriture, médicaments, eau et électricité ; cette agression a également causé la dévastation de l'infrastructure, d'où la nécessité d'une ferme condamnation; et la demande de punir les auteurs de ces crimes de guerre commis, malheureusement, sous l'ombre du silence de la communauté internationale, et le soutien flagrant des Etats unis d'Amérique.

3. Condamner le terrorisme d'Etat, dans toutes ses formes, perpétré par Israël, y compris l'assassinat et la punition collective, le génocide, les brutalités et les détentions ; et demander aux Organisations internationales, en particulier l'Union Interparlementaire d'agir sérieusement pour la libération de tous les prisonniers et détenus palestiniens, y compris les députés du Conseil Législatif Palestinien, dont le plus important Dr. Aziz Al-Duwaik, Président du Conseil.

4. Souligner que les crimes de guerre et crimes contre l'humanité ainsi que le génocide et les brutalités perpétrés par les politiques et les militaires israéliens dans les territoires palestiniens occupés, de même que l'assaut et les raids aériens, la judaïsation, la colonisation et les détentions administratives, constituent une violation flagrante des droits humanitaires internationaux et une enfreinte préméditée des résolutions pertinentes des Nations Unies. Inviter la Communauté et la famille Internationales à assumer pleinement ses responsabilités et à faire cesser immédiatement ces violations.

5. Déclarer notre soutien total à toutes les formes de résistance

pratiquées par le peuple palestinien contre l'entité d'occupation sioniste. Résister à l'occupation c'est le droit légitime de tous les peuples sous l'occupation.

6. Considérer que le blocus imposé au peuple palestinien, en particulier à la Bande de Gaza, stigmatisation de la honte, est considéré comme une violation flagrante des droits de l'Homme. Exiger la levée immédiate du blocus, l'ouverture des voies de passages en particulier le passage de Rafah et l'aéroport de Gaza, et permettre aux habitants de Gaza d'avoir de nouveau accès au port maritime et à l'aéroport.

7. Vu la détérioration des conditions humanitaires à la Bande Gaza et les atrocités du crime sioniste, Demander au gouvernement égyptien d'accélérer de faciliter l'expédition d'aide et d'assistance humanitaires à Gaza à travers le passage de Rafah.

8. Demander à la Communauté internationale, en particulier à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies basée à Genève, et aux Organisations du droit civile d'engager une action sérieuse et fructueuse en vue d'assurer les droits légitimes des citoyens palestiniens pour mener leur vie normale, comme les autres peuples libres dans le monde, en terme d'agriculture, d'élevage, d'industrie et de pêche dans les eaux internationales palestiniennes.

9. Saluer la réconciliation nationale palestinienne et la formation d'un gouvernement d'unité nationale. L'unité du peuple palestinien est une garantie au recouvrement de ses droits légitimes en vue de libérer son territoire dans sa totalité et établir son Etat indépendant avec Al-Qods comme Capitale.

10. Exhorter tous les peuples et gouvernements dans la sphère de l'OCI à soutenir la détermination du peuple palestinien, matériellement, moralement, de façon médiatique et diplomatiquement.

11. Exiger la poursuite des auteurs des crimes de guerre israéliens, crime contre l'humanité et du génocide devant la Justice Internationale, ainsi qu'obliger l'entité sioniste à indemniser les pertes et dommages infligés aux victimes et, à ceux qui ont souffert des pertes provenant de l'agression israélienne, qui a détruit l'infrastructure, les maisons, saccagé les fermes et déraciner les



arbres. Mandater le Secrétaire Général de l'UPCI de suivre la question avec les organisations et instances internationales.

12. Mandater Son Excellence M. Salim Al Zaanoun, Président du Conseil National Palestinien à contacter les Parlements membres de l'UPCI en vue d'assurer l'expédition d'assistances en bien et en aides médicaux vers les territoires et ports égyptiens, et de coordonner avec la République Arabe d'Egypte pour faciliter l'envoi de ces aides à la Bande de Gaza par le passage de Rafah.

13. Inviter tous les gouvernements du monde à assumer leurs obligations, de manière équitable et avec transparence, lors de juger la guerre disproportionnée lancée par Israël contre les citoyens désarmés en Palestine occupée, et de ne pas juger d'un pied d'égalité les assassinats, la destruction et la dispersion par le bourreau qui n'est autre que l'occupant israélien et, la victime à savoir le peuple palestinien désarmé.

14. Souligner l'importance des mouvements politiques, culturels et médiatiques ainsi que l'organisation des marches et processions au dernier vendredi du mois béni du Ramadan «Journée Mondiale d'Al-Qods» en vue de soutenir la cause palestinienne visant à mobiliser le monde et l'opinion publique islamique pour soutenir le peuple palestinien désarmé dans le recouvrement de ses droits usurpés. Saluer en cette conjoncture, l'esprit de Son Eminence le Feu Imam Khomeini, pour son soutien illimité à la cause palestinienne et Al-Qods Al-Charif.

15. Pour être solidaire au sang des martyrs et des blessés, et pour soutenir les détenus et les pertes individuelles, et en vue de raviver l'esprit de la résistance contre l'agression criminelle israélienne, déclarer le Vendredi, 27 Ramadan 1435, correspondant au 25 Juillet 2014, une journée de Deuil général dans les Etats de tous les Parlements membres de l'UPCI.

16. Exprimer notre gratitude et appréciation des efforts continus déployés par la République Islamique d'Iran pour soutenir et défendre la cause palestinienne et aussi Exprimer ses remerciements et gratitude extrêmes au Parlement Islamique d'Iran, et à S.E. Dr. Ali Larjani, Président de la 9e Conférence de l'UPCI pour avoir abrité cette réunion importante, souhaitant gloire et victoire au peuple palestinien déterminé. ❖



## PARLEMENT

# DU BANGLADESH



La Constitution de la République populaire du Bangladesh donne à la législature le nom de (Jatiyo Shangsad) en bengali et (Chambre de la Nation) en anglais. Il est communément connu sous le nom du (Parlement).

Le Parlement du Bangladesh est une législature unicamérale composée de 350 membres dont 300 membres de 300 circonscriptions territoriales à savoir un par circonscription, sur la base du suffrage universel. Les 50 sièges restants sont réservés à des femmes Elues au scrutin indirect, Ces sièges réservés aux femmes, sont répartis proportionnellement entre les partis politiques selon les sièges qu'ils ont recueillis lors des élections. Les candidatures sont validées par le vote au Parlement. En vertu de la disposition de l'alinéa (3) de l'article 72 de la Constitution, le mandat du Parlement est de cinq ans. Il sera dissous au terme des cinq ans, à compter de la date de sa première réunion après les élections générales. Le Président a le pouvoir de dissoudre le Parlement plus tôt, au cas où il juge qu'il n'y a pas assez de membres. Le mandat du Parlement peut être prolongé au-delà de 5 ans par une loi votée par le Parlement pour un an au maximum et ce, en temps de guerre.

La 10e élection parlementaire a eu lieu le 5 Janvier 2014, dans des conditions normales.

Le chef du parti (ou coalition de partis) détenant la majorité des sièges devient le Premier Ministre du Bangladesh et chef du gouvernement. Le Président du Bangladesh, Chef de l'Etat, est choisi par le Parlement.

Depuis les élections de Décembre 2008, le parti majoritaire actuel est la Ligue Awami du Bangladesh. Il est dirigé par le Premier Ministre Sheikh Hasina.

### Fonctions et procédures parlementaire

1. Ediction de la législation
2. Approbation de la fiscalité et contrôle des dépenses publiques

### 3. Contrôler le fonctionnement du gouvernement

Les fonctions électives du Parlement, à savoir l'élection du Président et l'exercice de son pouvoir constituant, comme l'amendement de la Constitution, ainsi que plusieurs autres fonctions, n'ont pas été discutés.

### Édiction de loi

La législation est la fonction de base du Jatiyo Shangshad du Bangladesh. La Constitution de la République populaire du Bangladesh a conféré les pouvoirs législatifs de la République au Parlement, en vertu des dispositions de la Constitution. Référence a été faite auparavant sur le fait que le Président partage ce pouvoir de deux façons; premièrement, il peut faire des décrets appelés Ordonnances que selon la Constituions sont de courte durée; deuxièmement, un projet de loi adopté par

Jatiyo Shangshad devient loi seulement après son approbation par le Président ou son consentement.

Toute proposition soumise au Parlement pour légiférer doit être faite sous la forme d'un projet de loi. Si le projet est présenté par le Ministre, il est connu sous le nom d'un projet de loi gouvernemental.

Lors de sa soumission par un Député non Ministre, le projet de loi prend la tournure d'un projet de loi émanant des députés. Un projet de loi passe par trois étapes distinctes au Parlement à savoir la présentation, l'examen et l'adoption, qui sont soumises aux trois lectures généralement connues dans le jargon parlementaire première lecture, deuxième lecture et troisième lecture, respectivement.

### Contrôler le fonctionnement du gouvernement

La Constitution prévoit que le gouvernement est responsable devant le Parlement. Les règles de procédure du Parlement



ont prescrit un certain nombre de dispositifs pour rendre le gouvernement responsable devant le Parlement. Ceux-ci comprennent: Questions, Débat, Appel à l'ordre, Résolution, Discussion de courte durée, Motion (Général), Motion d'ajournement, Motion de censure.

#### Adhésion:

Selon l'Article 66 de la Constitution, à partir de l'âge de 25 ans, tout citoyen bengali peut présenter sa candidature aux élections (La double citoyenneté est possible pour les civils au Bangladesh, mais pas pour les députés.)

#### Précédents résultats des élections parlementaires:

1er Parlement, Sheikh Mujibur Rahman  
 2e Parlement, Shah Rahman Azizur  
 3e Parlement, Mizanur Rahman Chy  
 4e Parlement, Zafar Ahmed  
 5e Parlement, Khaleda Zia  
 6e Parlement, Khaleda Zia  
 7e Parlement, Sheikh Hasina  
 8e Parlement, Khaleda Zia  
 9e Parlement, Sheikh Hasina  
 10e Parlement, Sheikh Hasina

#### Présidents et vice-présidents:

Dr Shirin Sharmin Chaudhury est le Président de la 10e législature bengalie et M. Md. Fazle Rabbi Miah est le vice-président, son affiliation est la Ligue Awami du Bangladesh depuis 24 Janvier 2014.

#### Comités:

- Comité des Affaires consultatives
  - Comité des lois et des résolutions émanant des députés
  - Comité restreint
  - Comité des pétitions
  - Comité des comptes publics
  - Comité des estimations
  - Comité des entreprises publiques
  - Comité des privilèges
  - Comité des Assurances du gouvernement
  - Comité consultatif de Procédure
  - Comité de la bibliothèque
  - Comité du Règlement intérieur
  - Comité spécial
  - Comité des affaires ministérielles
- La 9e législature possédait 51 comités, tandis que la 8e en avait 48 et la 7e en possédait 46. ❖



### Présidente du (Jatiyo Sangshad) Parlement du Bangladesh

## Dr. Shirin Sharmin Chaudhury



**D**ate de naissance: 6 Octobre, 1966

**État civil:** Mariée

**Parti:** Ligue Awami du Bangladesh.

#### Qualification professionnelle:

- 1992: inscrite comme avocate au Conseil de l'Ordre Bangladesh
- 1994: inscrite à la division de la Cour suprême du Bangladesh
- 2008: inscrite à la Division d'appel de la Cour suprême du Bangladesh
- Membre, Association des Barreaux de Dhaka

#### Qualification Académique:

- 2000: doctorat en droit de l'Université d'Essex en Grande-Bretagne.
- 1990: Maîtrise de droit - de premier degré - l'Université de Dacca.
- 1989: baccalauréat en droit - Honor Alawly- l'Université de Dacca.
- 1985: Certificat d'enseignement secondaire supérieur en sciences humaines – Conseil de Dhaka - second degré dans la liste des mérites combinés.
- 1983: Certificat d'école secondaire - examens Comité Dhaka - première place dans la liste de mérite dans les sciences humaines.

#### PRIX

Dr. Shirin a reçu le Prix humanitaire du service de «Asia Society», le 09 Juin 2010, pour son rôle en tant que leader dans la promotion de l'élimination de la violence contre les femmes et l'intégration de l'autonomisation et de l'emploi des femmes au Bangladesh. Dr Chaudhury a reçu ce prix de l'Ambassadeur Melanne Verveer, ambassadeur itinérant américain, lors de la Cérémonie de gala: «Enjeux mondiaux des femmes» à l'Hôtel Ritz Carlton à Washington DC

#### Publications

- Ancienne rédactrice: Décisions juridiques du Bangladesh (BLD), une série de rapports publiée musellement par le Conseil "Bangladesh Bar". (2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008)
- Actuellement Dr. Shirin Sharmin Chaudhury est présidente du Comité exécutif du CPA (Association parlementaire du Commonwealth) ❖



**Lors de la 32e Réunion du Comité Exécutif:**

## Accueillir le Nigeria au sein de l'UPCI

Le Comité Exécutif de l'UPCI a tenu sa 32e réunion à Rabat, Royaume du Maroc, le 10 Juin 2014, en réponse à une aimable invitation faite par S.E. Dr Mohammad Sheikh Biadallah, Président de la Chambre des Conseillers du Maroc qui a présidé la réunion, où était présent S.E.M. Rachid Talibi Alami, Président de la Chambre des Représentants du Maroc.

La réunion a été suivie par les membres du Comité Exécutif représentant les Parlements suivants:

L'Algérie, le Gabon, l'Indonésie, l'Iran, le Liban, la Malaisie, le Mali, le Maroc, le Pakistan, le Soudan, le Togo, la Turquie, l'Ouganda et les Emirats Arabes Unis.

Le Représentant de la République du Cameroun était absent.

Tout d'abord, S.E. Dr Mohammad Sheikh Biadallah, Président de la Chambre des Conseillers a pris la parole. Il a salué les participants et les a remerciés d'avoir répondu à l'invitation. Dans son discours, il a évoqué les transformations qui ont lieu dans le monde, ce qui accorde une importance considérable à la réunion. Il a exprimé l'espoir que les amendements inclus dans le Statut de l'UPCI vont faire avancer les activités et le travail de l'UPCI qui à son tour vont contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union de servir les causes et les aspirations de la glorieuse Oumma islamique.

Il a appelé à davantage de coopération avec l'UPCI afin de développer l'Union, et de soutenir ses efforts et ses réformes au profit de la réalisation de la bonne gouvernance.

### PREMIERE SEANCE DE TRAVAIL:

● Adoption de l'Ordre du jour et du Programme du travail:

Les 10 points de l'Ordre du jour et le programme du travail ont été adoptés.

● Rapport du Secrétaire général de l'UPCI:

Son Excellence le Secrétaire général de l'UPCI a présenté son rapport qui couvrait la période entre la convocation de la 9e

Conférence de l'UPCI, tenue à Téhéran, République Islamique d'Iran et la date de la trente-deuxième réunion du Comité Exécutif de l'UPCI à Rabat, Royaume du Maroc, le 10 Juin 2014.

Le Rapport du Secrétaire Général comprenait la participation à des fora internationaux; les Communiqués publiés par le Secrétariat général; les messages importants envoyés par S.E. le Secrétaire général; les Affaires organisationnelles, ainsi que la demande du Parlement nigérian pour se joindre à l'UPCI en tant que membre à part entière; et le suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées par la 9e Conférence de l'UPCI et ses réunions connexes, tenue à Téhéran, les 14-19 Février 2014.

Rapport du Secrétaire général a été adopté.

● Suivi de la Mise en œuvre des résolutions adoptées par l'UPCI en général:

Le Comité a salué le niveau de suivi, et a déclaré qu'il existe certaines résolutions pour lesquelles l'UPCI n'a pas besoin des gouvernements pour leurs mises en œuvre, et que le Secrétariat général pourrait les appliquer à savoir la proclamation de la ville d'Al-Qods comme capitale spirituelle des Arabes et musulmans, éternelle capitale de l'Etat de Palestine. Ce point a été adopté.

● Demande d'adhésion à l'UPCI faite par la Chambre des Représentants de la République fédérale du Nigeria (Nigeria est membre à part entière de l'OCI depuis 1986).

Son Excellence le Secrétaire général de l'UPCI a précisé qu'il y a trois Parlements dont les Etats sont membres à part entière de l'OCI, et pourtant ils ne sont pas membres de l'UPCI jusqu'à présent. Ce sont les Parlements de l'Ouzbékistan, du Surinam et du Sultanat de Brunei. Son Excellence a demandé de poursuivre les contacts avec les Parlements susmentionnés pour les inciter à rejoindre l'UPCI.

Il a été mentionné que l'idée de créer l'OCI provenait de la République fédérale du Nigeria à l'époque de son Président Ahmado Bello, et que le Royaume du Maroc avait abrité le premier

Sommet islamique à la suite des sillages provoqués par l'incendie à la Mosquée d'Al-Aqsa. Il a également été mentionné que les États de l'Afrique de l'Ouest ont pris conscience de l'importance de l'OCI, en particulier après les événements en République Centrafricaine et les dérives du groupe Boko Haram au Nigeria, en raison de la solidarité des Etats islamiques avec ces Etats en vue de maîtriser ces événements. La demande a été accueillie favorablement, les directives ont été données et il a été convenu de le soumettre à la prochaine Conférence pour approbation finale.

#### COMITES SPECIALISES PERMANENTS:

- Mise à jour du projet de l'Ordre du jour de la troisième réunion du:
  - o Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures;
    - L'Ordre du jour provisoire du Comité a été approuvé, après l'introduction de quelques remarques.
  - o Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement;
    - L'Ordre du jour provisoire du Comité a été approuvé, après le rajout de deux nouveaux points.
  - o Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille;
    - L'Ordre du jour provisoire du Comité a été approuvé, après l'introduction de quelques ajouts.
  - o Comité des Affaires Juridiques et Culturelles et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.
    - L'Ordre du jour provisoire du Comité a été approuvé, après l'introduction de quelques ajouts.

#### ORGANES SUBSIDIAIRES:

- Mise à jour de l'Ordre du jour de la:
  - o Cinquième réunion du Comité de la Palestine:
    - Le Projet d'Ordre du jour a été approuvé sans amendement.
  - o Quatrième session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes:
    - Le Projet d'Ordre du jour a été approuvé sans amendement.
- Mise à jour de l'Ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Comité Général de l'UPCI:



- Le Projet d'Ordre du jour a été approuvé sans amendement.

- Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la dixième Conférence de l'UPCI:

- Le Projet d'Ordre du jour a été approuvé sans amendement.

- Adoption du Rapport de la trente-deuxième réunion du Comité Exécutif:

- Le rapport a été adopté.

#### Déclaration de Rabat:

Nous, les membres du Comité exécutif de l'UPCI, réunis à Rabat, capitale du Royaume frère du Maroc, le 10 Juin 2014, dans le cadre de la trente-deuxième réunion du Comité Exécutif, et en réponse à l'aimable invitation du Parlement marocain, Déclarons ce qui suit:

1. Soulignons que la cause de la Palestine est une question centrale vis-à-vis de laquelle les Etats de nos Parlements membres doivent adopter une position islamique unifiée dans les fora régionaux et internationaux pour la défendre et la soutenir.

2. Saluons et nous félicitons de la réalisation de la réconciliation nationale palestinienne, et appelons à soutenir le nouveau gouvernement palestinien, matériellement, moralement, politiquement et diplomatiquement de manière à lui permettre d'assumer ses responsabilités.

3. Condamnons les tentatives désespérées d'Israël et ses positions provocatrices en vue de faire avorter la réconciliation nationale palestinienne ; et condamnons fermement la construction de nouvelles colonies dans les territoires occupés d'Al-Qods et de Cisjordanie.

4. Condamnons toutes les formes de terrorisme, et rejetons l'exploitation de la religion islamique authentique (hanif) au profit de pratiques illicites qui mettent en danger la vie des gens pacifiques entraînant ainsi leur disparition.

5. Soulignons l'importance de la réalisation de l'esprit de fraternité, de coopération et d'amitié entre nos Etats frères et invitons les peuples musulmans à déployer des efforts concrets pour faire progresser le dialogue et la compréhension ; saluons de même, les résolutions adoptées par la 9e Conférence de l'UPCI, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 18-19 Février 2014, à cet égard.

6. Soulignons notre engagement et notre responsabilité de préserver et de renforcer les acquis et réussites de l'UPCI qui ont été réalisés au cours de plus d'une décennie de travail incessant, effectués par les Parlements membres, et incitons à davantage de coopération et d'action commune à la lumière du Statut de l'UPCI amendé par la Conférence extraordinaire de l'UPCI, tenue à Abou Dhabi, Etat des Emirats arabes Unis, le 19 Janvier 2011.

7. Exhortons la réforme des institutions des Nations Unies en vue d'assurer la sécurité et la paix juste entre tous les peuples.

8. Exprimons nos remerciements et notre gratitude du patronage sublime de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve, pour abriter les travaux de notre réunion, et pour son soutien continu au progrès de notre Union et, le soutien de sa majesté à la cause palestinienne ainsi qu'à la fermeté des citoyens Maghdesi. ❖

# L'ASSEMBLÉE NATIONALE



## DU GABON

Le Parlement du Gabon est constitué de deux chambres:

Le Sénat (Chambre haute)

L'Assemblée nationale (Chambre basse)

L'Assemblée nationale est la chambre basse du Parlement du Gabon. Il compte 120 membres, 111 membres élus pour un mandat de cinq ans dans des circonscriptions à un seul siège et neuf membres nommés par le Président.

### Les présidents de l'Assemblée nationale depuis sa création

Paul IDJENDJET GONDJOUT, 1960-1961

Louis BIGMAN, 1961-1964

Georges DAMAS ALEKA, 1964-1967, 1967-1970 et 1970-1975

Paul IDJENDJET GONDJOUT, 1975-1980

Augustin BOUMAH, 1980-1985, 1985-1990

Jules Aristides BOURDES OGOULINGUENDE, 1990-1993

Marcel Eloi RAHANDI CHAMBRIER, 1993-1996

Guy NZOUBA-NDAMA, 1997-2001, 2001 à nos jours

### BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

- Le Bureau de l'Assemblée Nationale comprend:
- un Président ;
- trois à six Vice-Présidents ;
- deux Questeurs ;
- trois à six Secrétaires.
- Le Président de l'Assemblée Nationale est

élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, soit à bulletin secret, soit par vote électronique.

En cas d'égalité de suffrages au second tour, le plus âgé des candidats est élu.

### AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

L'Assemblée Nationale jouit de l'autonomie administrative et financière conformément aux dispositions de l'article 46 de la Constitution.



### GROUPES PARLEMENTAIRES

Les Députés peuvent se grouper par affinités politiques pour constituer un Groupe Parlementaire.

Chaque Groupe Parlementaire comprend au moins 5% du nombre total des Députés.

Les Groupes se constituent en remettant au Président de l'Assemblée Nationale,

une déclaration politique signée de leurs membres, indiquant la dénomination du Groupe ainsi que la composition du Bureau dudit Groupe.

Les Députés apparentés à un Groupe sont pris en compte pour la répartition des sièges dans les commissions parlementaires.

Sous la direction du Président de leur Groupe, les Députés organisent leurs activités au sein de l'Assemblée Nationale, notamment pour la formation des Commissions et la désignation des membres de section des institutions interparlementaires et des organismes locaux.

### COMMISSIONS GENERALES PERMANENTES

Les Députés sont repartis en (7) sept Commissions générales permanentes chargées, selon leur compétence, de l'examen des affaires soumises à l'Assemblée Nationale.

Les délibérations de chaque commission sont consignées dans un rapport.

Article 25.- Les Commissions générales permanentes sont:

- 1- La Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme
- 2- La Commission des Affaires Etrangères, de la Coopération internationale et de la Défense nationale
- 3- La Commission de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
- 4- La Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité Publique
- 5- La Commission des Affaires



économiques, de la Production et du Développement

6- La Commission des Affaires Sociales, des Affaires Culturelles et de la Communication

7- La Commission de l'Environnement et du Développement durable

L'Assemblée peut décider de la constitution des Commissions spéciales pour un projet et pour un temps déterminé.

Pour l'examen des questions relevant de diverses Commissions, le Bureau de l'Assemblée Nationale, après concertation avec les Présidents des Commissions intéressées, désigne temporairement certains de leurs membres pour créer une Commission de coordination.

Les Commissions sont composées de quinze membres au moins.

#### SEANCES PLENIERES

L'Assemblée Nationale se réunit en séance plénière aux jours et heures déterminés par la Conférence des Présidents.

La présence des Députés aux séances de l'Assemblée Nationale est obligatoire. Elle est constatée au début de la séance par appel nominal et à la fin par 14 l'émargement.

L'Assemblée ne peut valablement délibérer qu'à la majorité absolue de ses membres.

Les Députés qui désirent prendre la parole doivent s'inscrire auprès du Président qui détermine l'ordre d'intervention.

#### PUBLICITE DES SEANCES

Les séances plénières de l'Assemblée Nationale sont publiques.

Elles sont couvertes et retransmises par la presse écrite, la radio et la télévision.

Le public, admis dans les tribunes. L'Assemblée Nationale peut siéger à huis clos, à la demande soit du Président de la République, soit du Premier Ministre ou d'un cinquième de ses membres.

#### MODES DE VOTATION

L'Assemblée Nationale vote sur les questions qui lui sont soumises, soit à mains levées, soit par assis et debout, soit au scrutin à bulletin secret, soit par vote électronique.

Le droit de vote des Députés est personnel. Toutefois, la délégation de vote est permise lorsqu'un Député est absent pour toute cause justifiée.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

#### SESSIONS EXTRAORDINAIRES

Les sessions extraordinaires sont ouvertes et closes par décret du Président de la République. Elles ne peuvent excéder une durée de quinze (15) jours.

Dans ce cas, les règles de fonctionnement et les procédures législatives sont les mêmes qu'en session ordinaire. ❖

## Président de l'Assemblée nationale du Gabon

# Guy Nzouba-Ndama



- Guy Nzouba-Ndama (né le 17 Juillet 1946) est un homme politique gabonais qui a été président de l'Assemblée nationale du Gabon depuis Janvier 1997. Il a auparavant servi dans le gouvernement du Gabon en tant que ministre de l'Éducation nationale de 1987 à 1990 et a été président du Groupe parlementaire du Parti démocratique gabonais (PDG) de 1990 à 1996.
- Nzouba-Ndama est né à Koulamoutou, situé dans le Département Lolo-Bouenguidi; il est un Nzebi ethnique. Après des études en France, il a commencé à enseigner la philosophie en Septembre 1975, il a été nommé directeur de l'orientation à la Direction générale des bourses et stages en Novembre 1975 tout en continuant à enseigner. En 1980, il devient Directeur général des bourses et stages, reste à ce poste jusqu'en 1983. Il a occupé plusieurs postes ministériels.
- Lors des élections législatives de 1990, il a été élu à l'Assemblée nationale comme candidat à Koulamoutou, et il était le président du groupe parlementaire PDG de 1990 à 1996. Il était réélu à l'Assemblée nationale lors des élections parlementaires Décembre 1996. Suite à la dernière élection, Nzouba-Ndama a été élu président de l'Assemblée nationale le 27 Janvier 1997.
- Nzouba-Ndama a conservé son siège parlementaire aux élections législatives Décembre 2001 et a été réélu en tant que président de l'Assemblée nationale le 25 Janvier 2002
- Il a de nouveau été élu député aux élections législatives Décembre 2006, et il a été réélu pour un troisième mandat en tant que président de l'Assemblée nationale le 24 Janvier 2007.
- Nzouba-Ndama a été membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire de 1999 à 2003. Par la suite il a été président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.
- Nzouba-Ndama a été réélu en tant que président de l'Assemblée nationale le 27 Février 2012. ❖



## Lors de la Réunion du 4e Comité de la Palestine

# Appel pour soutenir le Gouvernement de l'Unité Nationale

En réponse à l'aimable invitation du Parlement du Royaume frère du Maroc, le Comité de la Palestine de l'UPCI a tenu sa quatrième réunion à Rabat, le 11 Juin 2014. Ont participé à la réunion les délégations représentant les Parlements suivants:

La Palestine, l'Algérie, le Bahreïn, le Burkina Faso, le Tchad, la Guinée, l'Indonésie, l'Iran, la Jordanie, le Maroc, le Sénégal, le Soudan et les Emirats Arabes Unis.

Le Secrétaire Général de l'Union Parlementaire Arabe a participé à la Réunion en sa capacité d'Observateur.

La réunion a été ouverte par le discours de S.E.M. Rashid Talibi Alami, Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc.

Ensuite, S.E. Dr Mohammad Cheikh Biadillah, Président de la Chambre des Conseillers du Maroc a pris la parole.

S.E. le Secrétaire général de l'UPCI, Prof Dr. Mahmud Erol KILIÇ a également fait un briefing.

Son Excellence M. Faisal Abu Shahla a fait une présentation détaillée des développements les plus récents sur la scène palestinienne.

Les Représentants des Délégations participantes ont prononcé des discours et échangé des vues sur la situation en Palestine, dans une atmosphère imprégnée d'esprit de solidarité.

### Le Comité de la Palestine a adopté le Communiqué suivant:

- Souligner que la cause palestinienne reste la cause centrale principale, et par conséquent il incombe à nos Etats, parlements et organisations civiles des Etats de l'OCI, à coopérer entre eux, et à coordonner au sein des forums internationaux et régionaux en vue d'apporter leur soutien à cette cause, à défendre et à se mettre de ses côtés.
- Souligner que la ville d'Al Qods fait partie intégrante des territoires palestiniens occupés, comme indiqué dans les résolutions des Nations Unies, condamner fermement les autorités de l'occupation pour les violations répétées des lieux saints de la ville d'Al Qods, à travers la construction du Mur de séparation, des colonies et, la poursuite des fouilles sous la mosquée Al Aqsa et ses pratiques qui visent à judaïser la ville sainte et à en oblitérer les caractéristiques arabo islamiques.
- Accueillir et saluer la réalisation de l'unité nationale palestinienne, considérée comme pierre angulaire au renouvellement de la percée palestinienne visant la réalisation de leurs objectifs sublimes quant à la libération complète de tous les territoires palestiniens et à la création d'un Etat palestinien indépendant avec Al Qods comme capitale.
- Appeler les Parlements membres de l'UPCI et leurs gouvernements respectifs à soutenir le nouveau gouvernement palestinien de conciliation nationale, matériellement, politiquement, moralement et diplomatiquement, de manière à lui permettre de s'acquitter de ses devoirs envers son peuple et leurs aspirations nationales légitimes.
- Souligner également l'importance du suivi et de la mise en œuvre des résolutions adoptées sur la cause palestinienne, en particulier celles relatives à la garantie des droits civils et politiques du peuple palestinien afin de leur permettre d'établir leur Etat avec Al-Qods comme capitale.
- Appeler à la levée du siège imposé au peuple palestinien, en particulier à la Bande de Gaza, et à soutenir la fermeté des citoyens Maghdesi, et d'entreprendre des mesures sérieuses pour la libération des détenus et prisonniers administratifs et condamner les pratiques criminelles israéliennes à savoir la torture, l'isolation et l'humiliation des prisonniers et, les forer à se nourrir en brisant ainsi leur fermeté, ainsi que demandant à mettre fin aux opérations de judaïsation du territoire palestinien et d'Al-Qods perpétrée par les autorités d'occupation israéliennes.

- Saluer les contributions des Etats membre de l'OCI au Fonds d'Al-Qods et aux autres Fonds similaires palestiniens, Exhorter ces Etats à accroître et à diversifier leur soutien en espérant que tous les Etats membres se sentiraient responsables à apporter des contributions et assistances.

- Se féliciter de la visite du pape Francis à l'Etat de Palestine considérée comme un soutien et un encouragement pour les chrétiens dans la région et dans le monde pour défendre la juste cause palestinienne et se félicitant également de l'appel du Pape pour atteindre une paix juste au Moyen-Orient et l'établissement de l'Etat palestinien.

- Saluer le soutien matériel, moral et politique apportés par des pays amis, épris de paix ainsi que les organisations de la société civile, par tout dans le monde, en faveur de la victoire de la cause juste palestinienne et d'aider son peuple déterminé et héroïque à réaliser ses nobles objectifs nationaux.

- Tenir Israël entièrement responsable de l'échec des négociations dû à non-reconnaissance des frontières de l'Etat de Palestine et sa persistance dans sa politique de colonisation, et son non-respect quant aux références juridiques et internationales.

- Demander au Président de l'UPCI d'envoyer des messages aux Parlements régionaux en particulier les Parlements Européens, Africains



et Amérique du Sud les exhortant de maintenir une solidarité efficace pour défendre les droits légitimes du peuple palestinien.

- Exprimer que résister à toutes les formes d'occupation est le droit inhérent du peuple palestinien.

- Demander à tous les Parlements membres de l'UPCI de faire de la cause palestinienne une cause nationale dans tous les Parlements membres, et de la placer en priorité et s'engager à une position unifiée dans les fora internationaux à cet égard.

- Souligner le rejet de la judéité de l'Etat d'Israël et de soutenir fortement la position de la direction et le peuple palestiniens qui rejette la reconnaissance de la judaïté de l'Etat hébreu.

- Condamner fermement l'agression barbare israélienne contre la mosquée Al-Aqsa et la tentative d'imposer la division de temps et de lieu, et souligner que cette violation constitue la ligne rouge qui ne doit pas être outrepassée, et que nos États y doivent résister et le stopper avec tous les moyens et mécanismes disponibles. Saluer à cet égard, les positions vaillantes et responsables de toutes les organisations compétentes et leurs personnels se dédiant à la protection et à la défense de la mosquée Al-Aqsa bénie.

- Inviter les gouvernements des Parlements membres à protester contre les États qui considèrent Al Qods occupé comme des zones en litige. ❖



## Lors d'une Réunion Extraordinaire à Khartoum

# Exiger une protection Internationale en faveur des Palestiniens

En réponse à l'aimable invitation faite par S.E. Dr. Al-Fatih Izzeddin Al-Mansour, Président de l'Assemblée Nationale de la République du Soudan, le Comité de la Palestine a tenu une réunion Extraordinaire à Khartoum, le 31 Août 2014, en vue de délibérer sur «les défis de la situation actuelle en Palestine et l'agression contre Gaza», avec la participation des membres dudit Comité.

### Dans leur communiqué final les membres ont publié une déclaration de qui sont les principaux thèmes:

- Souligner que l'essence même du problème réside dans l'occupation israélienne des territoires palestiniens et le conflit amer et sanglant qui en découle pendant plus de sept décennies ; Souligner également le droit du peuple palestinien à résister à l'occupation pour mettre un terme au blocus. Faire appel aux peuples et gouvernements musulmans en vue de leur apporter tout ce qui permet au peuple palestinien de persévérer dans leur détermination et résistance.
- Souligner aussi toutes les résolutions et recommandations adoptées par les organes de l'UPCI et de l'OCI sur la Palestine, notamment celles de la 4e Réunion du Comité de la Palestine à Rabat, Royaume du Maroc, le 11 Juin 2014, et la Réunion de la Troïka Présidentielle sur la situation en Palestine et l'Aggression sur Gaza, tenue à Téhéran, République Islamique d'Iran, le 22 Juillet 2014.
- Demander et exhorter tous les Etats membres de l'OCI à suivre et à mettre en œuvre des résolutions adoptées par les conférences et réunions susmentionnées de manière à renforcer et à consolider le soutien et la détermination du Peuple palestinien, de façon matérielle, politique, diplomatique et médiatique, et à préserver leurs droits légitimes à l'établissement de leur Etat indépendant avec Al-Qods comme Capitale.
- Demander que les israéliens qui ont commis ou commandités des actes terroristes, ou ceux responsables des attaques délibérées de grande envergure contre la population civile de la Bande Gaza et les autres territoires palestiniens, soient soumis à la responsabilisation internationale, car de tels actes constituent un crime de guerre et un crime contre l'humanité, en vertu de la 4e Convention de Genève.
- Exhorter tous les Etats, conformément à leurs obligations vis-à-vis de la Résolution N° 1373 (2001) des Nations Unies, à se joindre aux efforts destinés à désigner les Israéliens qui ont commis, organisés ou commandités les actes terroristes contre Gaza et les traduire devant la justice.
- Exiger la mise en œuvre immédiate de l'accord récent sur

la levée du blocus imposé à la Bande de Gaza, l'ouverture des voies de passage pour apporter les matériels de base, la résolution du problème de l'électricité, la reconstruction de Gaza sous la supervision du gouvernement palestinien et, garantir la pêche en mer pour les Palestiniens dans leurs territoires maritimes.

- Demander au Secrétaire Général de l'ONU de prendre des mesures nécessaires en vue d'appliquer la demande palestinienne pour la protection internationale du peuple palestinien et leurs lieux de culte dans les territoires occupés, y compris Jérusalem Est, mettre un terme à l'occupation israélienne de la Palestine. Demander également une large action islamique, à tous les niveaux, en vue d'assurer cette demande.
- Exhorter les Etats membres de l'OCI à coordonner de toute urgence avec les Etats du Mouvement non-aligné, et les groupes soutenant la cause palestinienne, à savoir les groupes latino-américain, des Caraïbes et des Etats Africains, dans le but de faire une demande urgente à l'Assemblée Générale des Nations Unies pour rendre de nouveau opérationnel le port maritime de Gaza et d'ouvrir une ligne maritime internationale pour que Gaza ait accès au monde extérieur et d'assurer la délivrance d'aide et d'assistance humanitaires et des besoins primordiaux aux citoyens de Gaza.
- Exhorter tous les Etats membres de l'OCI à relancer et à dynamiser les résolutions sur le boycott et à ne pas effectuer, directement ou indirectement, le commerce avec l'entité sioniste israélienne ou, avec les individus, groupes ou corporation en rapport avec elle. D'autre part, Demander d'apporter le soutien aux produits agricoles et manufacturés en vue de les protéger contre les boycotts israéliens.
- Demander également à l'Umma Islamique, aux Etats, aux institutions, aux groupes ou individus d'apporter leur soutien et assistance matériel et en bien à la population déterminée de Gaza. Réitérer son appel au Conseil National Palestinien concernant la coordination accélérée pour apporter l'assistance à Gaza, de concert avec les Etats membres donateurs et les autorités compétentes égyptiennes. Demander de même au Secrétaire Général des Nations Unies d'appliquer sa décision concernant «considérer la Bande de Gaza comme zone de catastrophe» en apportant assistance humanitaires urgentes aux citoyens de la Bande.
- Demander à l'Union Interparlementaire de continuer les efforts par le biais des comités spécialisés en vue d'accélérer la libération des détenus palestiniens de même que les membres du Conseil Législatif Palestinien, et son Président Son Excellence Aziz Al-Duweik.❖

## Soutenir la candidature à la présidence de l'UIP



Les délégations de l'UPCI participant à la 131e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP) ont tenu leur réunion régulière, le dimanche 12 Octobre 2014, à 12h30, au troisième étage du CICG dans les salles N° 5 & 6, à Genève, Suisse. La réunion était présidée par S.E. Marzouq Ali M. Al Ghanim, Président de l'Assemblée nationale du Koweït, avec la participation de S.E. Mohamed Cheikh Biadillah, Président de la Chambre des Conseillers du Maroc, et de plus de 150 délégués représentant les Parlements membres de l'UPCI.

Après un bref discours prononcé par S.E. le Secrétaire général de l'UPCI Professeur Mahmud Erol Kiliç, il a informé les participants que le lieu de la 10e Conférence, qui devrait avoir lieu au Mali, a été réorienté vers la Turquie. Puis il a discuté de l'Ordre du jour, y compris «Adoption d'une position unifiée concernant les questions d'intérêt commun pour le Groupe Islamique sur les points d'urgence d'Ordre du Jour de la 131ème Réunion de l'Assemblée de l'Union Interparlementaire: Soutenir la candidature à la présidence de l'UIP de M. Saber H. Chowdhury du Bangladesh ; Dr. Nurhayati Ali Assegaf d'Indonésie ; M. Abdulla Shahid des Maldives .

Lors de la 131e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), les participants ont élu M. Saber Chowdhury H. du Bangladesh, comme le nouveau président de l'UIP. Et M. Chowdhury remplacera S.E. M. Abdulwahid Radi du Maroc. ❖



### Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UPCI:

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus:

- 15 Décembre 2014, élection de S.E.M. Amadou Salifou en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Niger
- 14 Décembre 2014, élection de S.E.M. Ahmed Bin Ebrahim Almulla en tant que Président du Conseil des Représentants de Bahreïn
- 4 Décembre 2014, élection de S.E.M. Mohamed Ennaceur en tant que Président de la Chambre des Représentants de l'Assemblée du peuple de la Tunisie
- 2 Novembre 2014, élection de S.E.M. Atef Tarawneh en tant que Président de la Chambre des Représentants de la Jordanie
- 2 Octobre 2014, élection de S.E.M. Setya Novanto en tant que Président de la Chambre des Représentants de l'Indonésie
- 4 Août 2014, élection de S.E.M. Salah Issa Aguila en tant que Président de la Chambre des Représentants de la Libye
- 15 Juillet 2014, élection de S.E.M. Saleem Al-Jubouri en tant que Président du Conseil des Représentants de l'Iraq
- 17 Juin 2014, élection de S.E.M. Cipriano Cassamá en tant que Président de l'Assemblée Nationale la Guinée-Bissau
- 11 Juin 2014, réélection de S.E.M. Mohammad Jihad al-Laham en tant que Président de l'Assemblée populaire syrienne
- 28 Mai 2014, élection de S.E.M. Abdulla Mohamed Maseeh en tant que Président du Majlis du Peuple des Maldives
- 25 Mai 2014, réélection de S.E. Dr. Ali Larijani comme Président du Parlement islamique d'Iran



### Algérie:

Le chef du groupe parlementaire d'amitié franco-algérien, Belkacem Bel Abbas, a reçu en Algérie la délégation parlementaire française dirigée par le président du groupe d'amitié parlementaire Franco-algérien, Patrick Minucci. La même source d'ajouter que les discussions entre les deux parties se sont axées sur plusieurs questions, notamment les problèmes de sécurité dans la région et les problèmes concernant les réfugiés, trafic de drogue et l'immigration illégale. D'autre part, la partie algérienne a défendu les droits de la communauté algérienne vivant en France, en précisant que «le problème du licenciement injustifié était parmi les problèmes évoqués.» De leur côté, les parlementaires français, ont déclaré que la promulgation d'une loi va réglementer ces mesures et corriger les abus dans le futur. Concernant le plan économique, les parlementaires algériens ont salué les efforts déployés pour encourager la coopération bilatérale dans le domaine économique et ont appelé les partenaires français à renforcer la coopération dans les domaines de la construction et de l'éducation.



### Bangladesh:

S.E. le Secrétaire général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a félicité S.E. Mme Sharmin Chaudhury, Présidente du Parlement du Bangladesh à l'occasion de l'élection de S.E.M. Saber Chowdhury en tant que Président de l'Union Interparlementaire et lui a souhaité beaucoup de succès dans ce poste sublime.

Dans son message, il a réitéré que le Secrétariat Général de l'UPCI souhaite continuer sa coopération à travers la participation efficace des Parlements membres de l'UPCI à l'UIP, et en tant qu'observateur de l'UIP pour atteindre les objectifs sublimes de nos deux organisations à consolider la démocratie et la bonne gouvernance.



Président du Parlement iranien Ali Larijani a exprimé le soutien indéfectible de Téhéran à la nation et au gouvernement irakiens dans leur lutte contre les groupes terroristes dans le pays arabe.

“Certes, l’Iran aide l’Irak dans la lutte contre le terrorisme”, a déclaré M. Larijani lors d’une réunion avec le Président du Parlement irakien Salim al-Jabouri à Bagdad.

Soulignant la situation actuelle de l’Irak et les activités terroristes dans le pays frappé par la guerre, a-t-il dit, “Ces problèmes rendent les nations fortes et sont considérés comme un moyen pour nous faire connaître les vrais amis dans la région.”

«Nous avons été de votre côté (irakien) depuis le règne de Saddam (Husseïn) et avons soutenu l’idéologie démocratique en Irak”, a déclaré le parlementaire iranien.

“Cependant, depuis lors, il y avait des ennemis qui cherchaient à créer des troubles en Irak”, at-il ajouté.

Larijani de souligner que les relations Iran-Irak ont été proches dans différentes conditions régionales et les deux parties ont eu des consultations politiques étroites.



**Jordanie:** S.E. Eng. Atef Tarawneh, Président de la Chambre des Représentants du Royaume Hachémite de Jordanie, a informé que vingt-sept membres de la Chambre des Représentant ont protesté et condamné la décision du gouvernement australien d’utiliser l’expression “Jérusalem-Est” au lieu de “Jérusalem-Est occupée” dans ses communications officielles et internationales.

M. Tarawneh a déclaré que ces Représentants ont présenté un mémorandum à cet égard, soulignant que cette action australienne donne une légitimité à l’occupation israélienne de Jérusalem-Est, en violation de la Charte des Nations Unies et des résolutions internationales du Conseil de sécurité des Nations unies.



**Malaisie:** La Chambre des Représentants de la Malaisie a demandé la réalisation d’une enquête approfondie sur l’accident du vol MH17 de Malaysian Airlines, qui a coûté la vie à 298 innocents dans l’Est de l’Ukraine.

Dans une déclaration adoptée à l’unanimité le 23 Juillet 2014, la Chambre a condamné dans les termes les plus fermes ce qu’il décrit comme «l’action inhumaine, barbare et irresponsable.”

La Chambre a déclaré que les parties qui ont causé le crash de l’avion Malaisien devraient être immédiatement traduites en justice “pour le crime contre l’humanité.”



**Maroc:** M. Mohamed Cheikh, Président de la Chambre des conseillers, s’est entretenu avec le Président du Groupe d’amitié parlementaire turco-marocain, M. Ilhan Airlekaya en visite au Maroc. Selon un communiqué de la Chambre des Conseillers, les deux parties ont souligné au cours de la réunion, la qualité et la profondeur des relations historiques et de coopération qui relie le Royaume du Maroc et la République de Turquie, soulignant qu’elles ont abordé plusieurs questions d’intérêt commun. Les deux parties ont également discuté lors de la réunion, à laquelle ont participé, les membres de la délégation accompagnant M. Airlekaya, les moyens de développer le travail parlementaire mixte, et le rôle des parlementaires dans les deux pays pour renforcer les relations bilatérales entre le Maroc et la Turquie.



**Pakistan:** Le Président de l’Assemblée nationale, M. Sardar Ayaz Sadiq a suggéré la création du Groupe d’amitié parlementaire Pakistan-Belarus à l’Assemblée nationale du Pakistan et la Biélorussie.

S’entretenant avec l’ambassadeur du Bélarus, Andrei G. Ermolovich, il a précisé que l’interaction parlementaire rapprocherait davantage les deux pays.

Le Pakistan apprécie ses relations avec le Belarus et désire renforcer ses liens à travers la coopération parlementaire et économique.

Dans un communiqué de presse, le Président a déclaré que le Pakistan cherche de nouveaux partenaires commerciaux et que le gouvernement a également offert des opportunités attrayantes aux investisseurs étrangers.

Il a ajouté que c’était le meilleur moment pour les entreprises du Bélarus à explorer le Pakistan en ce qui concerne l’investissement et les coentreprises dans les domaines d’intérêt mutuel.

Il a exprimé son espoir que l’ouverture de l’ambassade du Bélarus à Islamabad facilitera grandement l’interaction parlementaire et la promotion du commerce entre les deux pays.



**Palestine:** Le Secrétaire Général de l’UPCI, S.E. Prof. Mahmud Erol KILIÇ exprime, dans les termes les plus fermes, sa condamnation et sa dénonciation du crime et de l’acte terroriste commis par les forces israéliennes d’occupation par leur agression barbare qui a conduit au martyre de M. Ziad Abu Ain, Ministre du gouvernement de l’autorité palestinienne, Président du Comité palestinien de Résistance contre le Mur et les colonies.

Son Excellence souligne que cet acte criminel perpétré par le gouvernement d’occupation israélienne constitue le terrorisme d’Etat systématique, et appelle la communauté internationale à soutenir le peuple palestinien dans leurs droits usurpés et pour l’établissement de son Etat indépendant avec Al-Qods comme capitale.



**Togo:** Le Bundestag (Parlement allemand) a officiellement lancé jeudi soir à Berlin un groupe d’amitié parlementaire Allemagne-Togo en présence du ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey, du secrétaire d’Etat aux relations avec le Parlement auprès du ministre de la Coopération économique et du Développement, Thomas Silberhorn et d’une vingtaine de députés.

Le groupe rassemble des élus de tous bords, CDU, SPD, Verts, gauche radicale qui appartiennent au Comité des Affaires étrangères, à celui des droits de l’homme, de la Défense ou de l’Economie.

Les évolutions politiques et démocratiques au Togo ont convaincu les élus allemands de relancer la coopération parlementaire avec Lomé.



**Tunisie:** Premier Parlement pleinement élu de la Tunisie a tenu sa séance d’ouverture avec comme tâche de mettre en œuvre la démocratie tant souhaité par son peuple lors des démonstrations et de la révolte en 2011.

Le pays qui a vécu le premier, les révoltes du printemps arabe a choisi une assemblée nationale intérimaire en 2011 pour élaborer la nouvelle constitution approuvée au début de cette année. Le Parlement siégera en séance plénière pour les cinq prochaines années.

Cette constitution a été saluée comme l’un des plus progressistes dans le monde arabe et un exemple de la Tunisie comme étant un modèle pour la transition dans une région en pleine tourmente.

«Nous avons atteint le côté théorique en adoptant une constitution progressive mais aujourd’hui nous sommes confrontés à l’étape la plus difficile, c’est-à-dire la façon dont nous appliquons cette constitution,” a précisé M. Mustapha Ben Jaafar, Président de l’ancienne Assemblée transitoire, aux parlementaires. ❖

## Délégation de l'UPCI en visite au Mali

Une délégation du Secrétariat Général de l'UPCI dirigée par Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, s'est rendue à Bamako, Capitale de la République du Mali, le 13 Juin 2014. La délégation a été accueillie par S.E.M. Amadou Thiam, deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale de la République du Mali. Lors de cette visite le Secrétaire Général de l'UPCI a rencontré le Président du Parlement malien au siège du Parlement et ils ont signé le mémorandum d'entente pour la tenue de la 10e Conférence de l'UPCI et les réunions connexes prévues au Mali en Janvier 2015.

Le 08 Octobre 2014, une délégation du Secrétariat général de l'UPCI dirigée par le Secrétaire Général Adjoint de l'UPCI s'est rendue en République du Mali, et a été reçue par Son Excellence le Président de l'Assemblée nationale du Mali M. Issaka Sidibé. Les pourparlers entre les deux parties ont porté sur les derniers développements concernant l'apparition de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest qui fait obstacle à la tenue de la 10e session de la Conférence de l'UPCI à Bamako, République du Mali en Janvier 2015.

La délégation a également rencontré le Comité d'organisation ainsi que les organisations civiles et musulmanes et a exprimé les raisons d'urgences pour lesquelles il était impossible de



tenir la Conférence dans la capitale malienne.

Le Président de l'Assemblée nationale du Mali a exprimé sa compréhension et a déclaré l'enthousiasme et la volonté du Président de la République, du gouvernement, du peuple et de l'Assemblée nationale pour la tenue de la Conférence de 2016 à Bamako. Il a également

exprimé leur approbation pour l'organisation de la 10e session de la Conférence de l'UPCI par la Grande Assemblée nationale de Turquie.

A cet égard, le Secrétariat général de l'UPCI a informé les Parlements membres des contacts effectués avec le Parlement turc concernant l'accueil de la 10e Conférence de l'UPCI. ❖

## Le Secrétaire Général de l'UPCI préside la réunion académique de l'APM



S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a présidé la plateforme académique tenue par l'APM en collaboration avec l'Université de Catane, les 11-12 Décembre 2014, à la ville de Catane en Italie.

Plus de 60 participants ont pris part à cette plateforme. Ils étaient des représentants des Parlements nationaux et internationaux, des personnalités gouvernementales, des académiciens, du personnel des Nations Unies et des hommes d'affaires des régions arabe et méditerranéenne.

L'APM a exprimé que cette plateforme ouvre une nouvelle voie au dialogue et à la coopération entre politique et connaissance.

Son Excellence a contribué au débat en soulignant l'importance des thèmes de discussion en termes de coopération entre les différentes régions. ❖

## L'UPCI participe aux Réunions de l'APA

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof Dr. Mahmud Erol KILIÇ, accompagné par S.E. Ambassadeur Ali Asghar Mohammadi Sigani, a participé aux travaux de la 7ème session plénière de l'Assemblée Parlementaire Asiatique (APA), à Lahore, en République islamique du Pakistan, les 1-3 Décembre 2014, sous le slogan " Quête d'un Parlement Asiatique dans un Siècle Asiatique".

La deuxième réunion du Conseil Exécutif a également eu lieu au cours de la même période et au même endroit.

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a prononcé un discours devant les participants dans lequel il a déclaré que le slogan de la réunion de l'APA reflète une vision stratégique des efforts parlementaires

capables d'ajuster ses activités et actions parlementaires afin de parvenir à une interaction positive et constructive face aux défis qui se situent dans les perspectives d'un «Siècle Asiatique». Il a également dit que nous vivons dans une époque où l'extrémisme et l'intolérance constituent un élément majeur, et que nous devons prendre des mesures de précaution et de prévention pour se tenir entièrement à l'écart des conséquences dévastatrices de la démesure.

Les points de l'ordre du jour de la session d'APA portaient sur la discussion sur la question d'un Parlement asiatique. Ils portaient également sur une réunion des femmes parlementaires de l'APA. À la fin de la session, la Déclaration de Lahore a été adoptée. ❖

## Signature de l'Accord de coopération OCI-UPCI

Un accord de coopération entre l'UPCI et l'organisation de la coopération islamique (OCI) a été signé à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, le mardi 17 Juin 2014.

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI, professeur Mahmud Erol KILIÇ a signé pour l'Union, et Son Excellence M. Iyad Amin Madani, le Secrétaire général de l'OCI, a signé pour l'OCI.

Les 5 articles de cet accord portent sur la coordination et la consultation entre l'UPCI et de l'OCI; l'échange d'informations et de documents; l'organisation des conférences et des séminaires conjoints; l'engagement mutuel en ce qui concerne la mise en œuvre des activités conjointes; cet accord de coopération sera en vigueur pour deux ans, renouvelable automatiquement. ❖



## Président du Parlement malien en visite au Secrétariat général de l'UPCI

Une délégation malienne, dirigée par S.E. le Président de l'Assemblée nationale de la République du Mali, M. Issaka Sidibé, a visité le siège de l'UPCI le mardi 3 Juin 2014.

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI professeur Mahmud Erol KILIÇ a salué le Président du Parlement malien et la délégation accompagnante.

Les discussions entre les deux parties ont porté sur les activités de l'UPCI et son rôle dans le renforcement de l'action parlementaire islamique commune, ainsi que les préparatifs de l'Assemblée nationale du Mali d'accueillir en 2015, la 10e Conférence de l'UPCI à Bamako, capitale du Mali.

La délégation malienne était composée du 2e vice-Président, du Secrétaire Général de l'Assemblée

nationale, d'un certain nombre de députés, et du Chargé d'affaires de l'Ambassade du Mali accrédité auprès de la République islamique d'Iran.

S.E. le Secrétaire général de l'UPCI a offert un déjeuner en l'honneur du Président du Parlement malien et la délégation accompagnante. ❖



## Secrétaire général de l'UPCI félicite le nouveau Président de l'UIP



**S**.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a félicité M. Saber Chowdhury, à l'occasion de son élection en tant que Président de l'UIP, et a exprimé ses meilleurs vœux pour son succès. Dans son message, il a déclaré qu'il est tout à fait confiant que la riche expérience de M. Chowdhury dans les domaines publics, et l'intérêt qu'il porte aux questions de la pensée et de droits de l'homme ainsi que son expérience dans les domaines législatif et exécutif dans son pays l'aideront dans l'accomplissement de ses responsabilités dans ce poste important.

Il a souligné qu'en tant que membre Observateur à l'UIP, nous devons poursuivre notre coopération fructueuse avec cette institution, et agir en tant que l'UPCI, avec cinquante-trois parlements membres, étant le plus grand groupe parlementaire après l'UIP et devons travailler pour faire avancer et renforcer nos relations de manière à réaliser les objectifs suprêmes de nos organisations dans la consolidation de la démocratie, la bonne gouvernance et établir la paix et la sécurité dans le monde. ❖

## Brochure de l'UPCI: Informations en bref

**L**a Brochure de l'UPCI est un élément régulier des publications du Département des Médias de l'Union.

Dans ce numéro la référence est faite à la réunion des secrétaires généraux des Parlements membres de l'UPCI à Istanbul en marge de la dixième session de la Conférence de l'UPCI.

Il est à espérer que la réunion susmentionnée aboutirait à la création d'un organe permanent à savoir l'Association des secrétaires généraux de l'Union parlementaire des Etats membres de l'OCI. On prévoit cet organe dans le but d'accomplir deux responsabilités considérablement importantes: la coopération et la coordination entre les Parlements de l'UPCI.

Nul doute que nos Parlements sont



porteurs d'énorme d'expérience dans les différents travaux parlementaires qui peuvent être partagés entre eux afin de réaliser les objectifs de notre Union.

Cela va de pair avec le renforcement de l'action parlementaire islamique commune dans le cadre de notre Union. Le nombre des Parlements membres de l'UPCI a augmenté avec

l'adhésion des Parlements des pays tels que les Maldives, les Comores et le Nigeria. L'UPCI espère aussi rejoindre l'Organisation des Nations Unies en qualité d'observateur. Cette étape, en cas échéant, est de nature à élargir la portée du fonctionnement de l'UPCI au niveau mondial.

La référence est également faite à la publication du sixième répertoire parlementaire. Il contient également des informations sur le site Web de l'UPCI et l'adresse postale et électronique. Par sa nature même, la brochure doit être brève, instructive, claire et colorée. Certains lecteurs peuvent même garder les différentes éditions de référence facilement accessible sur le site de l'UPCI. ❖

## Répertoire Parlementaire



**L**a réponse favorable et l'enthousiasme avec lequel le premier numéro du répertoire a été accueilli, est devenu source d'encouragement pour le Département de média de l'UPCI pour finaliser et produire la sixième édition. Comme son prédécesseur, le nouveau numéro comprend des informations utiles et nécessaires sur nos Parlements membres: structures, organisation juridique, adhésions, dirigeants ainsi que les adresses, numéros de fax, e-mail et sites web. L'édition comporte également des informations sur les observateurs à l'UPCI ainsi que les Parlements des Etats musulmans qui ne sont pas encore membres de l'UPCI. Nous sollicitons des commentaires et observations de nos lecteurs, afin de produire de meilleurs répertoires dans l'avenir. ❖

## Rédaction

### Rédacteur en Chef:

Amb. Mohammadi Sijani

### Principaux Rédacteurs:

Amb. Siddiq Yousif

ABUAGLA

Ibrahim Ahmed DIRAR

### Directrices

#### de la Rédaction:

Sharareh FATHIZADEH

Tamila KARIMPOUR

### Adresse:

34, Pesyan St. Moghadas

Ardabili,

Za'afaraniyeh - Tehran -

Iran

Tel: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: puic@puic.org

Site: www.puic.org